



Assemblée générale

Soixante-dix-septième session

Première Commission

5^e séance plénière

Vendredi 7 octobre 2022, à 10 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Pieris (Sri Lanka)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Points 90 à 108 de l'ordre du jour (suite)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

Le Président (*parle en anglais*) : Je compte sur la coopération des délégations pour respecter le temps de parole qui leur est imparti et pour parler à une vitesse raisonnable afin que les interprètes puissent faire correctement leur travail. Le texte des interventions plus longues peut être publié sur le portail eStatements.

M^{me} Alvarado (Pérou) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection à la direction des travaux de la Première Commission. Vous pouvez compter sur le soutien de la délégation péruvienne dans le plein exercice de vos fonctions. Je tiens également à féliciter les autres membres du Bureau, en particulier mon collègue et ami M. Marcelo Zambrana, de Bolivie, qui nous fait l'honneur d'occuper l'un des postes de vice-président.

La Première Commission est convoquée dans un contexte géopolitique extrêmement préoccupant. L'augmentation des dépenses militaires, qui, pour la première fois, ont dépassé les 2 000 milliards de dollars, ainsi que le maintien, la mise au point et la

modernisation constants des armes nucléaires – environ 13 000 ogives – ont été aggravés par l'intervention de la Fédération de Russie en Ukraine. Cette situation a porté à son paroxysme la méfiance et les tensions entre les puissances les plus militarisées du monde.

La guerre, avec ses niveaux élevés de violence, les crises humanitaires et migratoires de grande ampleur et la détérioration de l'économie, qui subit encore les effets de la pandémie, ont accru le risque d'emploi d'armes nucléaires dans le cadre de cette course aux armements sans fin – même si ce qui est clair, c'est que l'état d'alerte et de fragilité dans lequel nous nous trouvons est en fin de compte dû à l'existence de ces armes.

Après 12 ans sans progrès dans l'application du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), nous avons constaté l'impossibilité de parvenir à un accord lors de la dixième Conférence d'examen. Les intérêts particuliers des États dotés d'armes nucléaires, qui, d'une part, privilégient leurs perceptions du pouvoir et leurs politiques de sécurité et, d'autre part, s'unissent dans des attitudes qui rendent impossible tout compromis concret favorisant le désarmement nucléaire, restent le principal obstacle à des progrès effectifs en matière de non-prolifération.

Ces réalités soulignent l'importance et la pertinence considérables du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, auquel le Pérou est partie. À la suite de la première Réunion des États parties au Traité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

22-61961(F)



Document adapté

Merci de recycler



sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne, nous avons adopté une déclaration et un plan d'action décrivant son application, conformément à l'article VI du TNP.

Dans le même temps, nous devons continuer à progresser dans la signature d'accords visant à libérer de nouvelles zones de la présence et de la menace des armes nucléaires, en particulier dans les zones de fortes tensions. L'Amérique latine a ouvert la voie très tôt avec le Traité de Tlatelolco. Dans cette optique, nous sommes pleinement favorables à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il est essentiel que les États dotés d'armes nucléaires fournissent des garanties de sécurité contre l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires à tous les États parties de ces zones, en toutes circonstances et sans conditions.

Une autre question que le Pérou considère prioritaire dans notre travail est la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. Aujourd'hui, leur emploi sans discrimination fait plus de victimes que tout autre type d'arme, et elles continuent de jouer un rôle décisif dans la violence généralisée, les conflits armés et les actes criminels. En tant que partie de la région qui souffre le plus de leurs effets, nous témoignons du fait que leur commerce illicite et leur détournement vers des utilisateurs non autorisés ont un impact sur la sécurité publique et les institutions, et ont des conséquences négatives pour le développement et la paix intérieure. Leur prolifération et les transferts massifs vers les zones de guerre alimentent le marché illégal, traversant les frontières même vers des zones qui peuvent être perçues comme stables.

Il y a eu peu de progrès, voire aucun, lors de la dernière Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Au contraire, nous avons assisté à des reculs, comme le fait que les munitions n'ont pas été incluses dans les processus visant à leur stricte réglementation. Nous constatons que l'initiative parallèle ayant pour objectif de créer un groupe de travail à composition non limitée chargé d'établir un cadre global sur la gestion des munitions en dehors du Programme d'action signifie, en pratique, l'exclusion de la question cruciale des munitions du seul mécanisme de l'Organisation des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre

qui contient des engagements politiques contraignants pris par tous les États il y a plus de deux décennies.

Le programme urgent de désarmement comprend également la nécessité impérieuse de contrôler l'utilisation criminelle des technologies de l'information et des communications. Les tensions géopolitiques actuelles ne font que souligner la nécessité d'une bonne gouvernance du cyberspace. Quelques progrès ont été réalisés l'année dernière avec la création du nouveau groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale (voir A/76/135) et, en outre, la résolution conjointe 76/19, déposée par deux puissances à l'Assemblée générale. Dans un tout autre contexte, nous ne voyons désormais dans les positions opposées sur la paix et la cybersécurité et dans la remise en cause indirecte du rôle clef du groupe de travail à composition non limitée que des tentatives évidentes de diluer ou de polariser une question qui relève de la sécurité internationale pour tous les États Membres. Pour le Pérou, la primauté de la Charte des Nations Unies, l'application du droit international et du droit international humanitaire dans le cyberspace et la mise en œuvre des règles, normes et principes de comportement responsable sont essentielles, tout comme un futur instrument de réglementation juridique.

La Première Commission est confrontée à de nombreux défis. Il est inquiétant que l'humanité soit toujours menacée par des armes de destruction massive et que nous devions établir un consensus autour d'armes interdites par le droit international. Nous ne pouvons pas continuer à débattre des graves problèmes d'armement qui nous concernent tous tout en étant soumis aux stratégies de pouvoir mondial de quelques-uns. La diplomatie sert à résoudre les conflits. C'est pourquoi nous devons profiter de ces espaces de dialogue et de coopération pour trouver des équilibres, concilier les intérêts et persister à créer les conditions de la réalisation de la paix et de la sécurité.

M. Edokpa (Nigéria) (*parle en anglais*) : La délégation nigériane vous félicite, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la soixante-dix-septième session de la Première Commission. Nous félicitons également les autres membres du Bureau de leur élection. Nous vous assurons de notre plein appui et de notre entière coopération.

Le Nigéria s'associe aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et du Nigéria, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2). Nous souhaitons faire les observations suivantes à titre national.

Lors de la précédente session de l'Assemblée générale, ma délégation s'est jointe aux autres États Membres pour mettre en exergue les lourds défis auxquels notre monde est confronté. Malheureusement, à ce jour, il n'y a guère eu de changements susceptibles de nous donner confiance et d'atténuer les défis énormes qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales.

Ma délégation exprime de nouveau sa préoccupation face à la situation actuelle, difficile et complexe, qui règne dans le domaine du désarmement et de la sécurité internationale. À cet égard, le Nigéria appelle à de nouveaux efforts pour sortir de l'impasse actuelle, en vue de parvenir au désarmement et à la non-prolifération nucléaires sous tous leurs aspects.

Le Nigéria réaffirme sa position sur le désarmement nucléaire, qui reste la priorité absolue convenue pour l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement, conformément au Document final de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale (résolution S-10/2). Le Nigéria est profondément préoccupé par le non-respect des normes par les États dotés d'armes nucléaires et la menace que cela fait peser sur le régime de non-prolifération et l'architecture internationale de sécurité.

Les armes nucléaires représentent une grave menace existentielle pour l'humanité. Le Nigéria souligne donc l'importance de la résolution 70/34 de l'Assemblée générale en tant que partie intégrante de l'effort multilatéral de désarmement.

Ma délégation est consciente des conséquences humanitaires catastrophiques qui pourraient résulter de l'emploi délibéré ou accidentel d'armes nucléaires. À cette fin, elle appelle tous les États, et en particulier ceux qui sont dotés d'armes nucléaires, à tenir compte des conséquences humanitaires catastrophiques de l'emploi de ces armes sur la santé humaine, l'environnement et les ressources économiques vitales, entre autres choses, et à prendre les mesures qui s'imposent pour démanteler ces armes et y renoncer.

Les armes nucléaires demeurent les agents par excellence d'une destruction massive ; leur élimination totale doit être l'objectif ultime de tous les processus

de désarmement menés dans le cadre du large éventail d'objectifs poursuivis par l'ONU. C'est dans ce contexte que le Nigéria appuie fermement tous les efforts visant à l'élimination totale et à la délégitimation des armes nucléaires, condition *sine qua non* pour maintenir la paix et la sécurité internationales. Dans cet esprit, ma délégation rappelle l'entrée en vigueur historique, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, un traité qui marque une étape décisive. Le Nigéria est fier d'avoir participé aux processus ayant abouti à cette adoption et d'être l'un des premiers États à le signer et à le ratifier. Nous exhortons tous les membres de la communauté internationale, en particulier les États dotés d'armes nucléaires et ceux bénéficiant du « parapluie nucléaire », à saisir cette occasion pour signer et ratifier le Traité sans plus tarder, et à œuvrer à la réalisation de l'objectif de l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Ma délégation réaffirme son plein appui à l'adoption de la Déclaration de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, intitulée « Notre engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires », qui réaffirme la détermination en faveur de l'élimination complète des armes nucléaires, et la prise de conscience du fait qu'elle est souhaitable. Ma délégation réaffirme également son soutien au Plan d'action de Vienne, qui a été adopté lors de la première réunion des États parties au Traité, qui s'est tenue à Vienne du 21 au 23 juillet, afin de faciliter une mise en œuvre efficace et rapide du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de ses objectifs. En tant qu'État partie au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique, le Nigéria reste également attaché au Traité de Pelindaba, qui réaffirme le statut de l'Afrique en tant que zone exempte d'armes nucléaires et protège le continent africain.

La délégation nigériane souligne la nécessité de continuer à respecter le droit inaliénable à l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques et insiste sur le rôle central que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique en veillant au respect par les États de leurs engagements à mettre en œuvre les accords de garanties, ainsi qu'en apportant et en promouvant l'assistance technique et la coopération, grâce à l'exploitation optimale de la science et de la technologie au service du développement social et économique. De plus, nous avons tous l'obligation de protéger l'environnement en respectant le moratoire sur les essais nucléaires, tandis que nous travaillons assidûment à l'adhésion universelle au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

(TICE). À cet égard, ma délégation appelle tous les États qui n'ont pas encore ratifié le TICE, en particulier les huit États restants visés à l'annexe 2 du Traité, à le faire sans plus tarder.

La délégation nigériane insiste sur l'importance de la Commission du désarmement, et de la nécessité non seulement de préserver la Commission mais aussi de réaliser ses objectifs en tant qu'instance délibérante. Le Nigéria s'associe aux autres membres pour réaffirmer l'importance de la tâche confiée à la Conférence du désarmement.

Ma délégation demeure attachée au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Notre engagement est également attesté par le fait que nous avons signé et ratifié les instruments internationaux, régionaux et sous-régionaux pertinents tels que le Traité sur le commerce des armes et le Programme d'action, ainsi que par la mise en place et le maintien de partenariats robustes et durables avec l'Union africaine, le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique et d'autres entités compétentes. En outre, le Gouvernement fédéral du Nigéria a créé un centre national pour le contrôle des armes légères et de petit calibre. Ce centre participe à des activités visant à endiguer la prolifération à grande échelle de ces armes.

M. Gunaratna (Sri Lanka) (*parle en anglais*) : Je saisis cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et vous assurer de notre soutien pour mener à bien nos délibérations de manière productive.

Ma délégation s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2) et tient à souligner ce qui suit à titre national.

Qu'il me soit permis de commencer par un euphémisme en disant que nous vivons dans un monde de grandes incertitudes. Il n'y a peut-être rien de plus certain. Ces incertitudes sont à bien des égards nos propres créations : la destruction environnementale continue de la planète ; la pandémie que nous semblons avoir gérée à grands frais mais que nous n'avons pas encore totalement surmontée ; un système financier international qui, comme l'a dit le Secrétaire général lui-même, est moralement en faillite et ne peut ou ne veut pas agir rapidement pour aider les pays à sortir des crises économiques et financières auxquelles ils sont

confrontés ; et un cyberspace non réglementé qui devient rapidement une menace pour notre propre sécurité et stabilité collectives. En bref, la Première Commission, qui a pour mission de délibérer sur les questions de sécurité internationale et de désarmement, se réunit à un moment où la sécurité de tous est incontestablement diminuée. À ce mélange toxique s'ajoutent l'absence persistante de progrès dans le domaine du désarmement nucléaire, la menace que représentent les armes létales autonomes, la menace d'une militarisation de l'espace et d'une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, ainsi que la prolifération continue du commerce illicite des armes légères et de petit calibre, qui devient ainsi l'un des commerces les plus lucratifs.

L'architecture mondiale du désarmement et de la maîtrise des armements reste confrontée à de graves menaces qui remettent en question la bonne foi de l'ensemble des principaux acteurs concernés. C'est précisément à un moment tel que celui-ci que nous devons être conscients des nouveaux défis qui attendent le système multilatéral et agir en conséquence, et prendre des mesures efficaces pour faire face aux risques et revigorer la coopération mondiale, tout en progressant efficacement vers un monde plus sûr. Nous soulignons l'importance et la pertinence de la Commission du désarmement en tant qu'organe délibérant habilité à examiner les défis actuels du désarmement mondial et à soumettre des recommandations à l'Assemblée générale. Nous nous félicitons des délibérations de la Commission cette année et de son adoption par consensus des textes des deux groupes de travail. Nous rappelons avec fierté que c'est sous la présidence sri-lankaise du Mouvement des pays non alignés qu'a été introduite une résolution qui a conduit à la convocation, en 1978, de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Nous soulignons également l'importance de la Conférence du désarmement en tant qu'unique organe multilatéral de négociation sur le désarmement et nous insistons sur la nécessité vitale pour elle de s'atteler à sa tâche essentielle, à savoir la négociation de traités de désarmement. En ce qui concerne le désarmement nucléaire, il semble que, tandis que nous chantons les louanges de la réduction du risque nucléaire, la modernisation des arsenaux nucléaires, la recherche et la mise au point de nouvelles têtes nucléaires et de nouveaux vecteurs soient la réalité à laquelle nous sommes confrontés, comme en témoigne la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP),

le premier pilier du TNP, à savoir le désarmement nucléaire, étant relégué au second plan.

Sri Lanka s'est toujours félicitée de tout effort multilatéral et bilatéral en faveur du désarmement nucléaire et de l'élimination totale des armes nucléaires. Il est juste de dire que la non-prolifération et le désarmement se renforcent mutuellement, et que l'un tire sa légitimité et sa crédibilité de l'autre. Poursuivre la non-prolifération tout en négligeant le désarmement nucléaire crée deux clubs, ceux qui ont le nucléaire et ceux qui ne l'ont pas, et n'est donc pas viable. Compte tenu de l'état actuel du déséquilibre et de la menace à laquelle sont confrontés les États non dotés d'armes nucléaires, il n'est que juste de demander que des négociations soient entamées en vue de l'élaboration d'un traité juridiquement contraignant sur les garanties négatives de sécurité pour les États non dotés d'armes nucléaires.

Sri Lanka est partie à la Convention sur les armes chimiques depuis 1993. Il s'agit aujourd'hui d'un traité multilatéral complet qui délégitime une catégorie complète d'armes de destruction massive, avec un système de vérification et des dispositions pour la promotion des produits chimiques à des fins pacifiques. Nous regrettons qu'il n'ait pas été possible d'adopter le rapport de la quatrième session extraordinaire de la Conférence des États parties chargée d'examiner le fonctionnement de la Convention, en raison de l'absence de consensus et de la politisation des questions. Sri Lanka réaffirme que tout emploi d'armes chimiques témoigne d'un mépris total de l'humanité et est répréhensible et contraire aux dispositions de la Convention, ainsi qu'à toute norme juridique acceptée. Il est impératif de parvenir à la pleine universalité de la Convention.

Sri Lanka estime par ailleurs que c'est le droit souverain de tous les États d'explorer et d'utiliser l'espace à des fins exclusivement pacifiques. Il faut prévenir la menace que posent l'armement de l'espace et une course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, car elle met en péril l'existence même de la vie moderne. À cet égard, il est également impératif de renforcer le régime juridique actuel concernant l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous saluons l'initiative du Secrétaire général d'organiser un dialogue multipartite sur l'espace extra-atmosphérique dans le cadre du prochain Sommet de l'avenir. Sri Lanka s'engage à respecter les principes fondamentaux consacrés par le Traité sur l'espace extra-atmosphérique. Au cours des quatre dernières décennies, Sri Lanka et l'Égypte ont déposé ensemble un projet de résolution

au Comité spécial sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace. Nous espérons que cette année, le projet de résolution continuera à bénéficier du large soutien des membres.

Aujourd'hui, les menaces posées par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre perdurent et contribuent à la disponibilité continue d'armes entre les mains d'acteurs non étatiques. Sri Lanka prend note de l'obtention de résultats concrets lors de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et elle espère que les engagements pris lors de cette réunion contribueront à l'établissement d'un cadre normatif pour le contrôle des armes de petit calibre. En tant que pays ayant connu un conflit long de trois décennies qui a pris fin en 2009, Sri Lanka est un témoin direct de la destruction insensée causée par le commerce illicite des armes légères et de petit calibre.

Illustrant le fort engagement du Gouvernement sri-lankais et les progrès significatifs réalisés jusqu'à présent pour déminer les zones précédemment touchées par le conflit dans le pays, Sri Lanka a rejoint le Comité sur l'application de l'article 5 (déminage) de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel, couvrant la période 2021-2022, et travaillera aux côtés d'autres pays au sein du Comité pour soutenir les États parties dans leurs efforts de mise en œuvre.

Face à l'instabilité permanente de la sécurité internationale et aux preuves croissantes de l'utilisation de systèmes d'armes autonomes dans les conflits contemporains, il est urgent de mettre en place un cadre juridique international convenu pour se prémunir contre les graves risques éthiques, juridiques, humanitaires et sécuritaires posés par les systèmes d'armes autonomes. C'est en raison de cette menace que le Secrétaire général, dans son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), demande aux États d'établir des limites internationalement convenues sur les systèmes d'armes autonomes. Ayant entamé des discussions au niveau de l'État sur les systèmes d'armes létaux autonomes lors de sa présidence de la Convention sur certaines armes classiques (CCAC), Sri Lanka encourage le Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes à poursuivre ce processus. Nous espérons que son rapport et ses recommandations seront adoptés par les hautes parties contractantes de la CCAC lors de sa réunion qui se tiendra en novembre et que

les États œuvreront en faveur de limitations prohibitives et réglementaires de l'utilisation des systèmes d'armes autonomes. Il est déjà assez grave que nous soyons obligés de discuter des moyens d'empêcher les humains de s'entretuer ; mais une automatisation du processus équivaldrait à une abdication du peu d'humanité qui subsiste dans les lois de la guerre et serait certainement contraire aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui décourage la guerre, promeut la paix et préserve les droits de l'homme.

Tandis que le paysage des cybermenaces continue de croître et de s'étendre, Sri Lanka reconnaît qu'une transition numérique mondiale équitable exige de relever les défis contemporains, notamment la gouvernance numérique. Nous pensons que des efforts de collaboration, par le biais du dialogue institutionnel et de mesures de confiance, peuvent promouvoir un environnement télématique ouvert, sûr, stable, accessible et pacifique pour le monde.

Sri Lanka se félicite des délibérations du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation, ainsi que de la création du Comité spécial chargé d'élaborer une convention internationale générale sur la lutte contre l'utilisation des technologies de l'information et des communications à des fins criminelles. Nous espérons que ces travaux aboutiront à des résultats logiques et productifs.

Nous vivons à une époque où le développement humain a reculé à l'échelle mondiale au cours des deux dernières années et où la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 semble de plus en plus lointaine. Il va sans dire qu'étant donné que les dépenses militaires mondiales s'élèvent à environ 2 000 milliards de dollars, une réorientation des dépenses des opérations militaires vers un développement socioéconomique crucial pourrait changer la donne dans nos efforts pour créer une planète sûre, saine et pacifique.

M. Al Zadjali (Oman) (*parle en arabe*) : J'ai le plaisir de faire cette déclaration au nom de la délégation du Sultanat d'Oman et de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection. Je vous assure que la délégation de mon pays est prête à coopérer avec vous et avec les autres délégations des États Membres pour atteindre les objectifs que nous souhaitons.

La délégation de mon pays s'associe aux déclarations sur le désarmement et la sécurité

internationale faites par le Représentant permanent de la République d'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et par le Représentant permanent de la République sœur d'Iraq, au nom du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.2).

Au cours de la présente session, nous avons constaté que de nombreuses délégations sont préoccupées par la situation actuelle en matière de désarmement. L'environnement sécuritaire actuel devient de plus en plus complexe et plus dangereux que jamais, ce qui pourrait poser de nouveaux défis à la paix et à la sécurité internationales. Nous croyons que la principale raison en est une déviation par rapport aux buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, qui mettent l'accent sur le bon voisinage, la non-ingérence dans les affaires intérieures des États, le règlement pacifique des différends et la coopération dans l'intérêt des pays et des peuples. La délégation de mon pays appelle tous les États Membres à travailler ensemble dans un esprit de partenariat et de responsabilité pour combler les failles du système d'action collective afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et d'établir un système mondial qui préserve la sécurité et la stabilité de tous les pays et de tous les peuples du monde, sans exception, conformément au concept de sécurité commune pour tous.

La délégation de mon pays s'associe aux orateurs précédents qui ont exprimé leur inquiétude quant à l'incapacité de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) à conclure un document final. Nous sommes aussi inquiets face aux obstacles qui empêchent la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il s'agit d'une violation manifeste des dispositions du TNP et des résolutions de ses Conférences d'examen.

Les circonstances et les défis auxquels est confronté notre monde contemporain, en particulier dans la région vitale du Moyen-Orient, nous obligent à réitérer notre appel à une action régulière, responsable et sérieuse pour faire en sorte que le Moyen-Orient soit exempt d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, ainsi que pour parvenir à une paix durable, globale et juste au Moyen-Orient, fondée sur les termes de référence et le principe de la solution des deux États. À notre avis, c'est la voie la plus appropriée pour réaliser la sécurité, la stabilité et la coexistence pacifique au Moyen-Orient.

Le Sultanat d'Oman estime que les relations entre les États doivent reposer sur des bases solides de confiance, de respect mutuel et de conformité aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies et les instruments de droit international. Selon nous, il s'agit là du fondement essentiel de la promotion de la sécurité et de la stabilité aux niveaux régional et international. Fort de cette vision, mon pays a toujours attaché la plus grande importance aux traités internationaux de désarmement, notamment le TNP de 1970, la Convention sur les armes biologiques de 1972, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires de 1996 et la Convention sur les armes chimiques de 1997. Mon pays estime que ces traités et leurs protocoles additionnels, garanties et résolutions constituent le système juridique intégral du régime de non-prolifération. Nous devons les préserver et ne pas les compromettre ou les fragmenter, afin de garantir l'universalité et la crédibilité du régime de non-prolifération.

Mon pays se félicite de la tenue des deux premières sessions de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence du Royaume hachémite de Jordanie en 2019, et de l'État du Koweït en 2021. Nous réaffirmons notre soutien aux préparatifs de la République libanaise, pays frère, en vue de la tenue de la troisième session en novembre prochain. Nous appelons tous les États, en particulier les États dépositaires du TNP, à participer efficacement à la Conférence et à faciliter la conclusion d'un traité juridiquement contraignant visant à établir une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive au Moyen-Orient. Nous pensons que cela contribuerait grandement à la fin des conflits et à la création d'une zone de sécurité, de stabilité et de coexistence.

Mon pays réaffirme sa position ferme sur la nécessité de renforcer la coopération internationale pour les utilisations pacifiques de l'énergie atomique. Nous réaffirmons le droit de tous les États Membres, sans exception, d'avoir accès aux technologies, équipements et matières nucléaires à des fins pacifiques, sous les garanties internationales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous appelons tous les États à rendre cela possible, sans politisation ni sélectivité, conformément aux dispositions des traités internationaux et du droit international.

Nous appelons également à la promotion d'une coopération internationale conjointe dans le domaine

de la sécurité liée aux technologies de l'information et des communications, en particulier la cybersécurité. Je fais référence aux efforts déployés par le Gouvernement de mon pays à travers son programme exécutif pour la cybersécurité et plusieurs autres activités innovantes dans ce domaine. Le Gouvernement a également organisé une formation nationale pour évaluer l'état de préparation aux urgences informatiques, en plus d'organiser une conférence régionale sur la cybersécurité et des programmes de sensibilisation à la sécurité. Nous tenons à remercier tous les États et les entités internationales et régionales qui ont participé à cet effort. Nous espérons que cette coopération se poursuivra, compte tenu de ses retombées positives maximales pour le Sultanat d'Oman et la région.

En conclusion, je réitère l'appel lancé par mon pays à tous les États pour qu'ils travaillent ensemble dans un esprit de coopération et de responsabilité afin de bâtir un monde plus sûr et plus stable.

M. Tlalajoe (Lesotho) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous sommes convaincus que votre expérience, votre talent et votre énergie permettront de mener à bien les travaux de la Commission.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant du Nigéria, au nom du Groupe des États d'Afrique, et par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Nous vivons une époque incertaine, et la nécessité de sécuriser la communauté mondiale n'a jamais été aussi grande. Malheureusement, la menace de l'utilisation d'armes de destruction massive continue de briser nos espoirs d'un monde pacifique. Il en est ainsi malgré le fait qu'au fil des ans, l'Assemblée générale a adopté de nombreuses résolutions sur la question de la maîtrise des armements et du désarmement, y compris les armes légères. Les armes nucléaires, chimiques et biologiques constituent aujourd'hui un danger manifeste pour la paix et la sécurité mondiales. L'état de la paix et de la sécurité dans le monde se dégrade progressivement, en raison des conflits récurrents et de l'éclatement de nouveaux conflits dans bon nombre de régions du monde. L'émergence de nouveaux groupes extrémistes et d'entités terroristes n'aggrave pas seulement le problème, mais vient nous rappeler brutalement que nous devons agir de concert pour nous acquitter de la

responsabilité morale qui nous incombe, à savoir veiller à ce que les populations du monde entier jouissent du droit à la paix et du caractère sacré de la vie.

La communauté internationale a affiché sa détermination collective en adoptant à une écrasante majorité le Traité sur le commerce des armes en 2013 et a assisté à son entrée en vigueur l'année suivante. Toutefois, les armes classiques continuent de causer des souffrances indicibles dans le monde en développement. Une application juste et équilibrée, mais robuste, du Traité sur le commerce des armes est essentielle pour atteindre les objectifs qui y sont énoncés en matière de réglementation du commerce international des armes classiques et de contribution à la lutte contre les transferts illicites.

Le monde a depuis longtemps pris conscience des dangers que représente pour l'humanité la possession d'armes de destruction massive. C'est pourquoi le Lesotho continuera à plaider en faveur de l'abolition et de la destruction totales de toutes les armes nucléaires, qui n'ont pas leur place dans une société civilisée moderne. Le paysage du désarmement et de la sécurité internationale a connu quelques progrès récemment avec l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Toutefois, il reste beaucoup à faire, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires, dans le domaine du désarmement nucléaire. La situation a encore été exacerbée par le stock d'armes nucléaires existant, ainsi que par la modernisation de ces armes, ce qui fait planer un doute sur nos perspectives de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires dans un avenir immédiat. Ces évolutions font craindre une augmentation du risque d'utilisation du nucléaire et une remise en cause des obligations juridiques en matière de non-prolifération et de désarmement. Cet état de fait appelle certainement une action de notre part en tant qu'États Membres.

Nous tenons à souligner que le Lesotho est fermement attaché au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et continuera à soutenir le principe du désarmement complet, condition *sine qua non* pour maintenir la paix et la sécurité internationales. C'est dans cet esprit que nous nous félicitons de la tenue prochaine de la première réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui aura lieu à Vienne en juin, et de l'adoption historique de la déclaration politique et du plan d'action, qui contribueront à fixer le cap de la mise en œuvre du Traité et à ouvrir la voie vers notre objectif commun

d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, je tiens à souligner que ma délégation continuera à soutenir tous les efforts visant à renforcer le tissu institutionnel du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

La possession d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive reste la principale menace pour la survie de l'humanité. Malheureusement, la discorde persiste entre les États Membres sur la manière de remédier à ces problèmes. Le moment est venu pour la communauté internationale de démontrer sa détermination et son engagement à faire en sorte que la question de la maîtrise des armements soit traitée sur une base multilatérale afin de garantir la paix et la sécurité mondiales. Dans le cadre de son mandat de maintien de la paix et de la sécurité internationales, l'ONU a dû faire face à des situations de crise dans de nombreuses régions du monde. Alors que les problèmes actuels se mondialisent de plus en plus, le multilatéralisme est plus important que jamais. Il est nécessaire d'en démontrer l'importance en tant que facette majeure des relations internationales. Nous souhaitons exprimer notre préoccupation et notre déception quant au fait que, lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, qui s'est tenue ici à New York en août 2022, nous ne sommes pas arrivés à un consensus sur le document final après quatre semaines de délibérations. Nous espérons que la Conférence serait l'occasion pour tous les États Membres de parvenir à un consensus et de travailler sérieusement à la réalisation des objectifs du TNP.

Je voudrais réaffirmer l'appui du Lesotho à toutes les résolutions sur la maîtrise des armements et le désarmement. Nous aspirons à un monde dans lequel les gens vivent en paix, conscients de leur humanité commune et de leurs responsabilités partagées les uns envers les autres, envers la planète et envers les générations futures. L'élimination totale des armes nucléaires et des autres armes de destruction massive est la seule garantie sans réserve contre les conséquences humanitaires catastrophiques découlant de ces armes.

Enfin, je souhaite profiter de cette occasion pour souligner que les négociations multilatérales sur le désarmement n'aboutiront à des résultats tangibles que si et quand nous susciterons la volonté politique nécessaire pour soutenir le processus.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis, Monsieur le Président, de vous féliciter pour votre accession à la présidence de la Première

Commission. Je souhaite vous assurer de la pleine coopération de ma délégation.

Les fondements de la maîtrise des armements et de la non-prolifération continuent d'être remis en question par des États voyous. Le Moyen-Orient se heurte à un défaut chronique de conformité avec les normes, obligations et mécanismes de non-prolifération et de maîtrise des armements. Cette culture de la non-conformité et du mépris des obligations et normes internationales est malheureusement devenue à la fois très courante et très dangereuse dans la région. De plus, et c'est inquiétant, il semble que la communauté internationale soit prête à accepter l'existence de cette culture de la non-conformité. Il est urgent de prendre des mesures et de concentrer les efforts internationaux sur la mise en œuvre, le respect et la vérification des obligations des États.

Sur le front nucléaire, Israël continue de soutenir le régime mondial de non-prolifération. Malheureusement, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) n'offre pas en soi de remède aux problèmes de sécurité particuliers que connaît la région, sans parler des violations répétées du Traité par certains de ses États parties. Quatre des cinq cas de violations graves du TNP ont été perpétrés au Moyen-Orient, principalement par la Syrie et l'Iran. Pour sa part, Israël continue de soutenir activement le régime de non-prolifération nucléaire et contribue aux activités de sûreté, de sécurité et de non-prolifération nucléaires, notamment dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires.

Depuis des décennies, l'Iran fait progresser rapidement son programme nucléaire illicite et possède actuellement de grandes quantités de matières nucléaires hautement enrichies. Parallèlement, l'Iran a fait des progrès significatifs dans le traitement de l'uranium métallique, ainsi que dans la mise au point et l'industrialisation de centrifugeuses avancées. Israël continue de s'opposer au retour au Plan d'action global commun (PAGC), fondamentalement imparfait. Ces évolutions, notamment l'accumulation de connaissances irréversibles par l'Iran, rendent le PAGC caduc, même du point de vue de la prolifération. Comment est-il possible de négocier un accord nucléaire qui expire dans quelques années seulement – un accord qui va faire entrer des centaines de millions de dollars dans les coffres d'un régime meurtrier ? Comment peut-on vraiment croire les engagements pris par un gouvernement totalitaire

qui a assassiné une jeune femme, Mahsa Amini, parce qu'elle ne portait pas correctement un voile et qui a ensuite massacré ceux qui protestaient contre une telle brutalité ? Comment pouvons-nous faire confiance aux ayatollahs dont les drones militaires volent dans le ciel de l'Europe au moment où nous parlons ? Comment peut-on souhaiter un accord qui permettrait au premier État parrain du terrorisme dans le monde de poursuivre son programme de missiles balistiques intercontinentaux ?

Parallèlement à ses activités nucléaires, l'Iran continue de violer gravement ses obligations en matière de garanties de l'AIEA. La communauté internationale doit exiger que l'Iran coopère avec l'AIEA et donne des explications techniquement crédibles sur la présence de particules d'uranium dans trois endroits différents non déclarés. Le non-respect par l'Iran de ses obligations constitue une preuve supplémentaire que ce pays a quelque chose à cacher, à savoir un programme nucléaire militaire. Néanmoins, la communauté internationale reste les bras croisés alors que l'Iran se dirige à grand galop vers l'armement nucléaire. La seule chose qui résulterait de la fermeture des dossiers nucléaires de l'AIEA sur l'Iran pour des raisons politiquement motivées serait d'effacer complètement la légitimité de l'AIEA. L'Agence est notre chien de garde nucléaire international, pas un pion politique.

Malgré le processus de désarmement des armes chimiques en Syrie depuis 2014, nous avons été témoins de centaines d'incidents où des armes chimiques ont été utilisées en Syrie par le régime d'Al-Assad contre la population syrienne. Deux rapports de l'Équipe d'enquête et d'identification de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques ont attribué au Gouvernement syrien la responsabilité de cinq attaques chimiques différentes contre des civils. Il est indispensable que la communauté internationale reste vigilante dans le traitement du problème de non-respect de ses obligations par la Syrie, afin de rétablir la norme absolue contre l'emploi d'armes chimiques et d'empêcher qu'elle ne s'érode davantage. La communauté internationale doit également continuer à enquêter sur les capacités et l'activité actuelles de la Syrie en ce qui concerne son programme d'armes chimiques.

L'existence d'activités nucléaires non déclarées en Syrie reste pertinente et préoccupante, tout comme les questions en suspens concernant les sites et les matières spécifiques en Syrie. La construction d'un réacteur nucléaire clandestin en Syrie a été réalisée en violation flagrante des obligations de la Syrie en matière

de garanties. Si le réacteur avait été achevé, il aurait ouvert la voie permettant à un autre régime brutal de devenir une puissance nucléaire. La Syrie doit coopérer avec l'AIEA.

Les armes classiques continuent chaque année de coûter la vie à des centaines de milliers de victimes innocentes dans le monde entier —

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Syrie pour une motion d'ordre.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je voudrais demander, Monsieur le Président, que vous alertiez immédiatement les orateurs, et l'orateur actuel en particulier, de la nécessité de respecter les règles du discours diplomatique à l'Organisation des Nations Unies et de s'abstenir d'utiliser des mots qui dénigrent les noms des États représentés dans cette salle.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de la République arabe syrienne de son intervention, dont il est pris bonne note.

M. Erdan (Israël) (*parle en anglais*) : À cet égard, Israël a remis son rapport annuel au Registre des armes classiques, son rapport annuel sur les dépenses militaires et son rapport biennal au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Qui plus est, Israël a présenté son rapport national sur le respect de la Convention sur certaines armes classiques et de son Protocole II modifié. Par ailleurs, Israël a rejoint la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel en tant qu'observateur et a prorogé son moratoire sur toutes les ventes à l'exportation ou autres transferts de mines terrestres antipersonnel pour une période supplémentaire de trois ans, jusqu'en juillet 2023. Israël est également un État signataire du Traité sur le commerce des armes.

Le domaine de la cybersécurité gagne chaque jour en importance, comme l'a montré le mois dernier la dangereuse cyberattaque de l'Iran contre les infrastructures de l'Albanie. C'est pourquoi Israël attache une grande importance aux efforts déployés pour renforcer la sécurité et la stabilité internationales dans le cyberspace. Sa position mondiale dans le domaine numérique est fondée sur un écosystème intérieur robuste qui encourage le partage des informations en temps réel et la mise au point de méthodes globales. Il faudrait donc promouvoir les principes fondamentaux du cyberécosystème d'Israël au

niveau mondial afin d'améliorer la résilience mondiale grâce à une coopération concrète et des programmes de renforcement des capacités.

Enfin, certains acteurs de la région affirment qu'une architecture de sécurité globale peut être mise en place au Moyen-Orient sans concertation directe avec Israël. Ils affirment également qu'une telle architecture peut être créée sans reconnaître le droit à l'existence d'Israël et sans réduire les tensions régionales. Certains prétendent même qu'il est possible de le faire sans instaurer la confiance nécessaire entre les États de la région, y compris ceux qui ne respectent pas les normes et les principes convenus dans les instances compétentes. Cette position est intenable. Des initiatives au motif douteux, telles que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive vont à l'encontre des lignes directrices et des principes établis de toute zone exempte d'armes nucléaires et sont inutiles. L'expérience d'autres régions montre que la seule base de tout cadre de sécurité régionale est la volonté politique mutuelle, ce qui signifie que toutes les parties d'une région doivent collaborer les unes avec les autres, en tenant compte des préoccupations de chaque État en matière de sécurité. Cela doit se faire dans le respect des arrangements librement conclus entre tous les États concernés, comme le stipule le rapport de la Commission du désarmement de 1999 sur les directives et principes relatifs à la création de zones exemptes d'armes nucléaires. Israël n'a pas l'intention de participer à de telles initiatives.

M^{me} Low (Singapour) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et vous assure du plein soutien de Singapour pour une session productive.

Nous nous associons aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés, et de la Thaïlande, au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (voir A/C.1/77/PV.2).

Premièrement, Singapour réaffirme que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) est la pierre angulaire du régime mondial de désarmement et de non-prolifération nucléaires. L'échec des efforts visant à adopter un document final lors de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP pour une deuxième fois consécutive est décevant. Les États Membres doivent faire un effort collectif pour

réaliser des progrès en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous exhortons donc toutes les parties à redoubler d'efforts lors du prochain cycle d'examen du TNP. Il est néanmoins encourageant de constater qu'à ce jour, six États Membres ont ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en 2022. Nous exhortons les autres pays visés à l'annexe 2 à le signer et à le ratifier et nous espérons également que des progrès attendus depuis longtemps pourront être réalisés sur un traité interdisant la production de matières fissiles.

Nous réaffirmons notre attachement au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est et nous espérons vivement poursuivre le dialogue avec les États dotés d'armes nucléaires en vue de leur adhésion, sans réserve, au Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Nous reconnaissons que l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est la seule autorité mondiale compétente pour assurer la sûreté, la sécurité et les garanties nucléaires et, en tant que membre du Conseil des gouverneurs de l'AIEA, Singapour réaffirme son engagement à travailler en étroite collaboration avec l'Agence dans l'accomplissement de son mandat.

Deuxièmement, les États Membres doivent honorer leurs obligations afin d'enrayer le commerce illicite et l'emploi sans discernement des armes classiques. Singapour se félicite des résultats obtenus lors de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et attend avec impatience la mise en place d'un programme de formation spécialisé sur les armes légères et de petit calibre. Nous avons été ravis de faire partie du Groupe d'experts gouvernementaux sur le Registre des armes classiques de 2022, dont les travaux se sont terminés en juin. Singapour se félicite également d'avoir eu la possibilité de coorganiser une série de dialogues informels sur la coopération et l'assistance internationales en matière de gestion des munitions, à l'appui des travaux du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques.

Troisièmement, l'ONU doit continuer à jouer un rôle de premier plan dans l'élaboration des cybernormes internationales, étant donné son statut de seule instance universelle et inclusive pour aborder ces questions. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour mettre en œuvre les 11 normes volontaires et non contraignantes

qui, avec le droit international et les mesures de confiance, constituent le cadre de cyberstabilité pour un comportement responsable des États dans l'utilisation des technologies de l'information et des communications. Singapour a l'honneur de contribuer à cet effort en sa qualité de présidente du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025). Nous avons été encouragés par l'adoption par consensus du premier rapport d'activité annuel du groupe de travail, lors de sa troisième session de fond en juillet, et nous espérons que tous les États Membres continueront à s'appuyer sur cette base afin de réaliser de nouveaux progrès lors des sessions suivantes du groupe.

Nous accueillons favorablement l'accord sur la création d'un répertoire mondial et intergouvernemental de points de contact chargés de la sécurité de l'utilisation du numérique. En août, Singapour a également organisé le premier programme de bourses consacré au renforcement des capacités en matière de cybersécurité, établi par l'ONU et Singapour, afin de doter les hauts fonctionnaires du monde entier de l'expertise interdisciplinaire nécessaire pour superviser efficacement la politique, la stratégie et les opérations nationales en matière de cybersécurité et de sécurité numérique. C'est là notre modeste contribution à notre objectif commun d'un cyberspace ouvert, sûr, stable et interopérable.

Quatrièmement, Singapour réaffirme son attachement à un espace extra-atmosphérique utilisé à des fins pacifiques, et à la centralité du droit international pour régir toutes les activités d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique. Nous saluons tous les efforts visant à assurer la sécurité et la viabilité de ce patrimoine mondial. Nous nous réjouissons également de la tenue prochaine, le 27 octobre, de la table ronde commune des Première et Quatrième Commissions consacrée aux risques éventuels pour la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

Singapour se réjouit à la perspective de travailler avec vous, Monsieur le Président, et avec tous les États Membres, pour que la Première Commission soit couronnée de succès.

M. Sinka (Burkina Faso) : Je voudrais tout d'abord, Monsieur le Président, vous adresser mes vives félicitations pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Ces félicitations s'adressent également aux autres membres du Bureau. Soyez assuré

du soutien et de l'entière coopération de ma délégation pour le succès de nos travaux.

Le Burkina Faso souscrit aux déclarations faites par les représentants de la République d'Indonésie et de la République fédérale du Nigéria, respectivement, au nom du Mouvement des pays non alignés et du Groupe des États d'Afrique (voir A/C.1/77/PV.2).

La présente séance est une nouvelle occasion d'examiner les progrès accomplis dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Les travaux se déroulent dans un contexte marqué par de multiples incertitudes dans divers domaines, y compris dans celui de la paix et de la sécurité internationales. Les inquiétudes sont légitimes face à l'existence et à la volonté d'acquisition ou de modernisation des stocks d'armes nucléaires. Les armes nucléaires, faut-il le rappeler, constituent une réelle menace pour tous, à plusieurs titres. C'est pourquoi il est nécessaire de renforcer les efforts pour débarrasser le monde de ces armes qui ont des conséquences désastreuses à divers niveaux. À cet égard, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que mon pays a signé le 22 septembre dernier, constituent une avancée notable. Le Burkina Faso réaffirme ici encore son ferme attachement au TNP comme instrument clef pour la préservation de la paix et de la sécurité mondiales. Il considère qu'il est impératif que les dispositions du TNP et les obligations qui en découlent soient respectées par tous les États parties.

Ma délégation se félicite qu'après plusieurs reports, la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP ait pu se tenir au mois d'août dernier, permettant ainsi aux États parties de s'engager dans un dialogue sincère. Au regard du bilan mitigé de cette conférence de révision, notre responsabilité commune appelle à continuer à travailler sans relâche pour la mise en œuvre effective du TNP. Le monde n'a pas le choix : les risques et les dangers liés aux armes nucléaires nous y engagent. S'agissant du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont la première réunion des États parties s'est tenue du 21 au 23 juin, ma délégation formule le vœu que ledit Traité contribue pleinement à la réalisation de l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires.

La cessation des essais nucléaires sous toutes leurs formes constitue une étape essentielle de la non-prolifération nucléaire. Aussi faut-il déplorer la non-entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction complète des essais nucléaires, plus de deux décennies après son

adoption en 1996. La responsabilité de tous les États, en particulier ceux visés à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité, est engagée. Mon pays les exhorte à s'associer aux efforts en cours. Par ailleurs, la création de zones exemptes d'armes nucléaires demeure pertinente aux efforts de désarmement et de non-prolifération. Il est certain que celles en place dans diverses régions du monde participent au renforcement du dispositif de lutte contre la prolifération des armes nucléaires. Quant aux autres armes de destruction massive, ma délégation réaffirme l'importance de parvenir à une adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques.

Ma délégation se félicite des résultats de la session 2022 de la Commission du désarmement, qui s'est tenue en avril. Elle souligne l'importance non seulement de la préservation de la Commission, mais aussi de la réalisation de ses objectifs délibératifs, afin de faire progresser le désarmement et la non-prolifération au niveau mondial. L'universalisation des Conventions d'Oslo et d'Ottawa demeure également une nécessité eu égard aux multiples conséquences qui découlent de l'utilisation des armes à sous-munitions et des mines antipersonnel.

La prolifération des armes légères et de petit calibre constitue une réelle source de préoccupation pour le Burkina Faso, ainsi que pour l'ensemble des États de la bande sahélo-saharienne, car ces armes se révèlent être la première source de menaces à la paix, la sécurité et la stabilité en Afrique, particulièrement en Afrique de l'Ouest. Même si elles ne sont pas la cause directe des crises et des conflits, elles les alimentent ou les favorisent. Aussi, dans un contexte de terrorisme et de criminalité transnationale organisée, les armes légères et de petit calibre nourrissent la violence armée et plombent le développement socioéconomique de nos États. Ainsi, la lutte contre le trafic des armes légères et de petit calibre devrait engager toute la communauté internationale, à travers une forte volonté de régulation du commerce de ces armes. C'est pourquoi ma délégation salue les conclusions de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, et ses résultats. Elle se félicite de sa décision d'établir un programme permanent de formation spécialisée sur les armes légères et de petit calibre, afin de renforcer les connaissances techniques et l'expertise dans les domaines liés à la mise en œuvre du

Programme d'action et de l'Instrument international de traçage, en particulier dans les pays en développement.

Le Burkina Faso croit fermement au multilatéralisme comme cadre de négociations sur les questions de désarmement. Toutefois, ma délégation déplore le fait que, malgré la conviction commune de l'existence de la menace, les États peinent à dépasser les différents clivages de vues et à se prêter à de meilleurs dispositions empreintes d'engagement, de souplesse et d'ouverture afin de faire face aux nombreux défis, notamment l'élimination totale des armes de destruction massive, l'augmentation exponentielle des dépenses militaires, l'accumulation excessive des armes conventionnelles, la course aux armements dans l'espace extra-atmosphérique, les nouvelles capacités d'attaques informatiques et cybernétiques, ou l'utilisation des armes létales autonomes.

Pour sa part, le Burkina Faso continuera à s'inscrire dans la dynamique de pacification de notre monde en contribuant substantiellement à l'effort collectif pour l'avènement d'un monde plus sécurisé et respectueux du cadre juridique international. C'est pourquoi il ne ménagera aucun effort pour la promotion des instruments de paix et de sécurité aux plans régional et international.

Dans un monde en perpétuelle mutation, et face aux défis multiples et variés, nos efforts doivent se poursuivre pour consolider les acquis et en enregistrer d'autres. Le Burkina Faso invite l'ensemble de la communauté internationale à évoluer vers un désarmement général et complet. Les dangers qui guettent notre planète Terre en cas de guerre ou d'accident nucléaire sont réels. Au regard de ces menaces, il est impérieux de mettre en avant la sécurité et le bien-être collectif, aussi bien dans les discours que dans les actes. C'est un devoir pour toutes les nations, afin de léguer aux générations futures un monde meilleur sur lequel l'épée de Damoclès cessera de planer.

M. Mamejean (Suisse) : En tout premier lieu, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et vous faire part du plein soutien de cette délégation dans l'accomplissement de votre mandat.

Nous nous réunissons cette année dans un environnement de sécurité internationale fortement dégradé. Il s'agit là d'une tendance lourde enclenchée depuis un certain temps. Celle-ci résulte notamment d'une intensification de la compétition entre

grandes puissances, ainsi que de l'accélération des développements technologiques débouchant sur la mise au point de nouveaux types d'armes. Cette tendance s'est fortement accentuée suite à l'agression militaire de la Russie contre l'Ukraine, que nous condamnons avec la plus grande fermeté.

Les récents événements ont contribué à l'accroissement d'un certain nombre de risques et de dangers pour la sécurité mondiale. Ceci concerne tout particulièrement l'arme nucléaire, au regard des risques existentiels qu'elle pose pour l'humanité. Les menaces d'un possible recours à cette arme ou le rehaussement de leur niveau d'alerte par la Russie au cours des derniers mois constituent une évolution particulièrement préoccupante. La Suisse est également préoccupée par le recours accru à des opérations cybernétiques dans le cadre du conflit armé en cours en Ukraine.

Par ailleurs, l'environnement international dégradé a des incidences majeures sur l'architecture mondiale de maîtrise des armements et de désarmement. Une érosion de nombreuses règles est à déplorer. Des armes illicites sont employées, d'autres sont utilisées de manière illégale.

Certains instruments de désarmement d'importance ont été dénoncés ces dernières années. D'autres sont aujourd'hui remis en cause ou font l'objet d'une instrumentalisation politique. Ceci concerne par exemple le domaine des armes chimiques ou des armes biologiques.

Enfin, arriver à un accord dans le cadre de processus multilatéraux se révèle particulièrement ardu, la règle du consensus étant régulièrement utilisée à mauvais escient et comme un droit de veto. Nous avons pu le constater lors de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), mais cet état de fait s'applique également à d'autres instruments ou thématiques. Par exemple, la majorité des parties prenantes aux discussions en cours sur les systèmes d'armes létaux autonomes semble s'accorder sur des aspects clefs devant sous-tendre le cadre normatif et opérationnel s'appliquant à ces armes, mais cette avancée n'a pas pu être validée en raison de l'objection d'une ou quelques-unes de ses parties contractantes.

L'environnement sécuritaire dégradé caractérisant la situation internationale actuelle nécessite d'œuvrer sur de multiples fronts. Sans vouloir être exhaustif, je formulerai les cinq considérations suivantes.

Premièrement, nous devons porter notre attention tout particulièrement sur les risques qui ont fortement crû au cours des dernières années et mois et qui constituent un danger existentiel, tout particulièrement le danger nucléaire. S'attaquer à de tels risques est une urgente nécessité afin de prévenir une possible catastrophe humanitaire de grande ampleur. Œuvrer en ce sens permettra également de renforcer la confiance, élément essentiel afin de revenir sur la voie du désarmement tout comme d'avancer dans des domaines tels que la non-prolifération.

En deuxième lieu, nous devons également porter une attention particulière au strict respect du droit international, y inclus ses règles les plus fondamentales. Ceci concerne bien entendu le respect des règles relatives à la souveraineté et l'intégrité territoriale des Membres de l'ONU et l'interdiction du recours à l'utilisation de la force. Leur violation constitue une profonde source de préoccupation et des mesures doivent être prises pour y mettre fin. Le strict respect du droit international humanitaire est tout aussi important. Dans ce contexte, nous tenons à saluer la récente finalisation des travaux portant sur l'élaboration d'une déclaration politique relative à l'emploi d'armes explosives dans les zones peuplées.

Nous appuyer sur les instruments existants et œuvrer à leur pleine mise en œuvre constituent un nécessaire troisième axe de travail. Nous regrettons que la dixième Conférence d'examen du TNP n'ait pas été en mesure de s'accorder sur un document final. Dans ce contexte, nous tenons à souligner que les engagements pris au titre de conférences d'examen antérieures restent pleinement pertinents et valides, et que ceux qui n'ont pas encore été réalisés doivent être mis en œuvre. Nous espérons que le cycle d'examen qui s'annonce permettra de consacrer des progrès en la matière.

Quatrièmement, les tensions autour des régimes de désarmement existants doivent nous amener à saisir les possibilités qui se présentent en vue de les renforcer. La prochaine Conférence des États parties chargée de l'examen de la Convention sur les armes biologiques constitue un objectif important en ce sens. Il conviendra de s'efforcer à faire en sorte que la Convention soit en mesure de relever les défis qui se présentent à elle, notamment ceux posés par les rapides développements dans le domaine des biotechnologies.

Finalement, l'élaboration de nouvelles réponses, voire de nouvelles normes, aux défis qui se sont matérialisés ces derniers temps doit également

constituer une priorité. Dans ce contexte, nous tenons à saluer l'intensification des travaux concernant la sécurité de l'espace et tout particulièrement ceux du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable. Des avancées sont également nécessaires et, à notre sens, possibles dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes.

Concernant le domaine cyber, nous saluons l'adoption par consensus du rapport d'étape du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation. Ce rapport contient des propositions importantes pour la poursuite des travaux sur l'application du droit international, y compris le droit international humanitaire, et la mise en œuvre des normes volontaires sur la conduite responsable des États dans l'espace cybernétique.

En conclusion, nous espérons que la Première Commission contribuera aux nécessaires efforts communs visant à renforcer la sécurité mondiale et à atténuer les risques qui lui sont posés, ainsi qu'à inverser la tendance en direction d'une course aux armement pour l'orienter vers le désarmement. La Suisse s'engagera en ce sens non seulement dans les travaux de la Commission mais également dans le cadre de sa participation en tant que membre non permanent du Conseil de sécurité pour la période 2023-2024, notamment en lien avec ses priorités de « Construire une paix durable » et de « Protéger la population civile ».

M. Göbel (Allemagne) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, Monsieur le Président, je voudrais vous féliciter de votre élection à la présidence de la Première Commission à sa soixante-dix-septième session. Je puis vous assurer du plein soutien de ma délégation.

L'Allemagne se rallie sans réserve à la déclaration qui sera faite par le représentant de l'Union européenne, en qualité d'observatrice.

Comme de nombreux autres États, nous sommes déçus que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) se soit achevée sans l'adoption d'un document final. Après quatre semaines de discussions constructives et de progrès substantiels sur des aspects importants du TNP, la Russie a décidé d'opposer son veto à un résultat consensuel malgré la volonté de tous les autres États parties d'adopter le projet. Bien que ce soit le résultat sur le papier, nous ne devons pas passer

sous silence le fait que tous les États parties au TNP, sauf un, étaient prêts à soutenir politiquement le projet de document final. Nous nous appuyerons donc sur ces éléments à l'approche du prochain cycle d'examen. Depuis plus de 50 ans, le TNP a contribué à préserver la paix et à créer un ordre mondial plus stable. Dans les circonstances stratégiques et politiques actuelles, en particulier, nous devons réaffirmer les engagements pris dans le cadre du Traité et progresser dans leur mise en œuvre.

La guerre d'agression illégale menée par la Russie contre l'Ukraine revêt une dimension mondiale profondément inquiétante. En proférant des menaces nucléaires, en diffusant de fausses informations sur les armes biologiques et chimiques et en adoptant un comportement conflictuel, la Russie compromet ou viole tous les accords internationaux pertinents relatifs aux armes de destruction massive. Par ailleurs, les menaces nucléaires proférées à nouveau tout récemment par la Russie, à notre grande inquiétude, vont totalement à l'encontre de l'engagement de la Russie envers la déclaration faite cette année par les dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée.

La Conférence d'examen est maintenant derrière nous, mais la tâche qui nous attend est la même. Nous devons réduire le risque d'escalade nucléaire. Notre tâche consiste à proposer des mesures pratiques concrètes, et l'Allemagne continuera à proposer des idées conjointement avec ses partenaires, notamment en matière de transparence, de réduction des risques et de vérification du désarmement nucléaire. Le renouvellement du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques en 2021 pour une nouvelle période de cinq ans est une évolution positive. Nous nous félicitons de l'engagement de la Russie et des États-Unis à mettre pleinement en œuvre le Traité et à œuvrer à l'élaboration d'un accord de suivi.

Vingt-six ans après son ouverture à la signature, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) n'est toujours pas entré en vigueur. Nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux membres et réitérons notre appel à tous les États qui n'ont pas encore signé et ratifié le TICE à le faire sans délai. En ce qui concerne le traité interdisant la production de matières fissiles, nous avons accusé trop de retards. Les divergences sur certains aspects ne doivent plus servir de prétexte pour ne pas avancer. Les États non dotés

d'armes nucléaires et les États dotés d'armes nucléaires peuvent collaborer très efficacement. La vérification du désarmement nucléaire est un exemple à cet égard. En 2022, l'Allemagne et la France ont mené à bien un deuxième exercice de simulation du démantèlement d'une tête nucléaire.

La poursuite du développement par la Corée du Nord de son programme d'armes nucléaires et de son arsenal de missiles balistiques demeure une source de vives préoccupations en matière de prolifération. La série d'essais de missiles sans précédent qu'elle a effectués cette année constitue une violation flagrante des résolutions du Conseil de sécurité et nous devons y faire face avec unité et détermination.

L'Allemagne demeure fermement engagée en faveur de la mise en œuvre de la résolution 2231 (2015) du Conseil de sécurité. Nous exhortons vivement l'Iran à renoncer à toutes les activités nucléaires qui sont incompatibles avec le Plan d'action global commun. L'Iran a l'obligation juridique de clarifier et de résoudre les questions en suspens relatives aux garanties du TNP. Le système de garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) est une composante fondamentale du régime de non-prolifération nucléaire. Les accords de garanties généralisées, ainsi que les protocoles additionnels, constituent la norme de vérification actuelle de l'AIEA, et nous soutenons sans réserve l'universalisation de cette norme.

Cette année, la Convention sur les armes chimiques (CIAC) a célébré son vingt-cinquième anniversaire. L'emploi d'armes chimiques en Syrie, ainsi que d'agents neurotoxiques interdits au niveau international, comme ceux qui ont été utilisés dans les cas de M. Skripal et de M. Navalny, constituent des violations flagrantes du droit international. Nous saluons les efforts soutenus déployés par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques pour enquêter sur les cas d'emploi d'armes chimiques et lutter contre l'impunité. Nous demandons à la Syrie de s'acquitter pleinement de ses obligations au titre de la CIAC et à la Russie de faire toute la lumière sur la situation de M. Navalny.

La présidence allemande du Partenariat mondial du Groupe des Sept contre la prolifération des armes de destruction massive et des matières connexes a mis l'accent sur la sécurité biologique. Aujourd'hui, le 7 octobre, nous avons le plaisir d'accueillir à Berlin une conférence du Partenariat mondial sur les défis actuels en matière de biosécurité. À cet égard, la

communauté internationale doit renouveler ses efforts pour renforcer la Convention sur les armes biologiques. Nous condamnons avec la plus grande fermeté la campagne de désinformation menée par la Fédération de Russie, qui vise la coopération entre les États parties conformément à l'article X de la Convention sur les armes biologiques. Nous soulignons l'importance du Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques, biologiques et à toxines et insistons sur la nécessité de le doter de ressources adéquates, de l'équiper et de le rendre opérationnel.

Les technologies émergentes et révolutionnaires ont une incidence sur la sécurité internationale au quotidien. D'une part, elles créent de nouvelles opportunités, mais, d'autre part, leur utilisation pose des défis au cadre politique, éthique, juridique et opérationnel existant. L'Allemagne estime que l'élaboration de normes, de règles et de principes pour une utilisation et des comportements responsables contribue à prévenir l'escalade et à accroître la transparence et la confiance entre les États.

L'Allemagne reste fermement attachée à l'utilisation pacifique de l'espace et se félicite de la création d'un groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes de comportement responsable. L'un des comportements les plus nuisibles dans l'espace est l'essai destructeur de missiles antisatellites à ascension directe. L'Allemagne s'engage à s'abstenir de procéder à de tels essais et appelle tous les États à soutenir le projet de résolution pertinent proposé par les États-Unis cette année.

Les cyberactivités malveillantes représentent une menace croissante pour la paix et la stabilité dans le cyberspace. Le mois dernier, le monde a été témoin de la série de cyberattaques menées par la Russie, parallèlement à sa guerre d'agression physique contre l'Ukraine, commettant ainsi une violation flagrante du droit international et du cadre des Nations Unies pour un comportement responsable des États dans le cyberspace. Tout en participant activement aux discussions du groupe de travail à composition non limitée, l'Allemagne, qui parraine un programme d'action, soutient les discussions en cours sur la création d'un tel programme.

L'Allemagne reste vivement préoccupée par les graves menaces qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales en raison du transfert illicite et de

l'accumulation et du détournement déstabilisants d'armes légères et de petit calibre. C'est un honneur pour nous que de présider le groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques, créé pour élaborer un nouveau cadre mondial en vue de combler les lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions.

L'Allemagne a salué la mise au point de la déclaration politique sur les armes explosives dans les zones peuplées et est déterminée à participer activement au processus de suivi afin d'atténuer les conséquences humanitaires découlant de l'utilisation de ces armes. Nous demandons instamment que la Réunion des Hautes Parties contractantes à la Convention sur certaines armes classiques, qui se tiendra à la mi-novembre, débouche sur un document final, qui permettra au Groupe d'experts gouvernementaux sur les systèmes d'armes létaux autonomes d'intensifier ses travaux.

La récente huitième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes s'est déroulée avec succès sous la présidence de l'Allemagne. Nous pensons qu'il s'agit d'un outil efficace et d'une mesure de confiance pour lutter contre le commerce illicite des armes classiques et empêcher leur détournement.

En conclusion, l'année écoulée a ébranlé l'architecture internationale de la maîtrise des armements à bien des égards et a sérieusement entamé la confiance. Alors que nous continuons à faire face aux effets de la guerre en Ukraine, nous devons être clairs sur le fait qu'en définitive, le désarmement et la maîtrise des armements, en complément de l'accent mis actuellement sur la défense, sont plus que jamais essentiels pour ouvrir des possibilités permettant de mettre fin à l'escalade et de retrouver la paix.

M. Mlynár (Slovaquie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de commencer par vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence de la Première Commission, et de vous assurer du plein soutien de notre délégation tout au long de votre mandat.

La Slovaquie s'associe pleinement à la déclaration faite au nom de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2).

Je vais maintenant ajouter quelques commentaires à titre national. Le texte intégral de la déclaration sera publié en ligne.

L'environnement international de sécurité et l'architecture de sécurité en Europe ont été mis à

mal par l'invasion non provoquée et injustifiée de l'Ukraine par la Fédération de Russie. Cette agression constitue une violation flagrante du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, et la Slovaquie la condamne avec la plus grande fermeté, tout comme l'implication du pays voisin, le Bélarus. Nous condamnons fermement l'annexion illégale par la Fédération de Russie de certaines parties du territoire ukrainien, fondée sur les résultats falsifiés de pseudo-référendums que la Fédération de Russie a organisés sous la menace des armes sur le territoire ukrainien occupé. Nous rejetons catégoriquement ces actions et ne les reconnaitrons pas. La Slovaquie appuie la souveraineté, l'unité, l'indépendance et l'intégrité territoriale de l'Ukraine à l'intérieur de ses frontières internationalement reconnues.

Les forces russes utilisent toutes les catégories d'armes classiques en Ukraine, et très souvent d'une manière non conforme au droit international humanitaire. Leurs actions infligent des souffrances indicibles à des civils innocents, y compris des enfants, détruisent des biens de caractère civil et des infrastructures civiles et donnent lieu à des violations flagrantes du droit international humanitaire et des droits de l'homme. En outre, les actions de la Russie et ses actes d'annexion illégale font peser des menaces graves et directes sur la sûreté et la sécurité des installations nucléaires ukrainiennes et aggravent davantage la situation en matière de sûreté et de sécurité nucléaires à la centrale nucléaire de Zaporijia. Nous demandons instamment à la Fédération de Russie de cesser immédiatement toute action visant la centrale ou menée sur place, et de permettre aux autorités ukrainiennes compétentes d'en reprendre le contrôle total.

Lorsque l'ordre international est soumis à une pression aussi forte et que les normes, règles et principes en vigueur du droit international sont violés, les perspectives de progrès en matière de désarmement et de non-prolifération deviennent sombres. Les faits positifs précédents, tels que l'extension du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, l'ouverture du dialogue stratégique pour la stabilité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie et la déclaration commune des dirigeants des cinq États dotés d'armes nucléaires se donnant pour objectif de prévenir la guerre nucléaire et d'éviter les course aux armements, sont malheureusement éclipsés, désormais, par l'agression russe en Ukraine. Durant cette guerre, la Fédération de Russie a décidé d'augmenter le niveau de préparation de ses forces nucléaires et a continué à utiliser un

discours dangereux et de plus en plus menaçant en rapport avec les armes nucléaires. Ces actions sont en totale contradiction avec la déclaration commune faite en janvier, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais être menée. Malgré ces perspectives pessimistes, il est nécessaire de poursuivre les efforts pour forger de futurs accords sur une maîtrise vérifiable des armements nucléaires. Dans les circonstances actuelles, la question de la réduction des risques stratégiques et nucléaires est également devenue très importante. Nous devons tout mettre en œuvre pour revitaliser le désarmement et la non-prolifération.

Nous regrettons que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui s'est tenue en août, n'ait pas réussi à déboucher sur un document final de consensus. Malgré ce revers, nous ne sommes pas totalement pessimistes. Le fait qu'une seule délégation ait bloqué le consensus signifie que les États parties restants sont disposés à travailler de manière constructive dans le but de maintenir et de renforcer le régime de non-prolifération et de désarmement. La Slovaquie reste fermement attachée au TNP. Les obligations juridiquement contraignantes inscrites dans le Traité et les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen restent valables, et nous devons les mettre en œuvre et nous en inspirer au cours du nouveau cycle d'examen.

Mon pays est favorable à une approche progressive, graduelle, de la promotion du désarmement nucléaire, qui tienne compte de l'environnement de sécurité existant. L'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires devrait être notre objectif commun. Nous appelons tous les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité.

Nous sommes favorables à l'ouverture rapide, au sein de la Conférence du désarmement, de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles, sur la base du mandat Shannon. Jusqu'à la conclusion d'un tel traité, tous les États concernés devraient déclarer un moratoire sur la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs nucléaires.

La Slovaquie se félicite également des diverses initiatives qui, de manière pragmatique, favorisent le dialogue sur la manière de faire progresser le désarmement nucléaire et de faciliter la mise en œuvre des objectifs du TNP, notamment l'Initiative

de Stockholm, l'Initiative sur la non-prolifération et le désarmement et l'Initiative « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ».

Le programme nucléaire et balistique de la République populaire démocratique de Corée constitue une menace grave contre la paix et la sécurité internationales. Nous sommes profondément préoccupés par la poursuite des tirs de missiles balistiques depuis le début de cette année, en nombre jamais atteint par le passé, ainsi que par l'annonce faite par la République populaire démocratique de Corée concernant la mise à jour de la loi sur sa politique nucléaire, qui précise les conditions d'un recours aux armes nucléaires.

Nous appuyons le Plan d'action global commun, qui constitue un élément important nous fournissant des garanties quant à la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien. Nous sommes préoccupés par les actions que l'Iran continue de mener, au mépris de cet instrument. Néanmoins, nous espérons toujours que des efforts diplomatiques intensifs déployés au sein de la Commission conjointe du Plan d'action pourraient servir de base à la revitalisation de celui-ci. Nous appelons également l'Iran à engager un dialogue constructif avec l'Agence internationale de l'énergie atomique sur les questions de garanties en suspens, car les accords de garanties généralisées sont juridiquement contraignants.

La Slovaquie soutient fermement la Convention sur les armes chimiques (CIAC). Toute utilisation d'armes chimiques par qui que ce soit, où que ce soit, à tout moment et en toute circonstance est inacceptable. Depuis le début de l'agression menée contre l'Ukraine, la Fédération de Russie diffuse de la désinformation sur le régime de la CIAC, lorsqu'elle accuse l'Ukraine d'en violer les dispositions. La campagne militaire russe a exposé de nombreux Ukrainiens à des produits chimiques toxiques en raison du bombardement des infrastructures industrielles civiles de leur pays. Nous rappelons également que la tentative d'assassinat d'Alexei Navalny sur le sol russe en août 2020 n'est toujours pas élucidée.

Mon pays réaffirme son ferme appui à la Convention sur les armes biologiques et s'engage pleinement à contribuer au succès de la neuvième Conférence d'examen à venir. Nous sommes convaincus que, lors de la réunion consultative tenue en application de l'article V de la Convention, il a été démontré de manière crédible aux États parties que la coopération et l'assistance entre les États-Unis et l'Ukraine répondent à

des fins pacifiques légitimes et sont conformes à l'article X, et que les allégations russes étaient injustifiées. Nous estimons par conséquent qu'il n'existe plus de questions en suspens et que les États parties à la Convention doivent maintenant se concentrer de manière constructive sur la neuvième Conférence d'examen.

En ce qui concerne l'espace, la Slovaquie est attachée à la prévention d'une course aux armements dans l'espace et à la préservation d'un environnement spatial sûr, sécurisé et durable. Nous soutenons les activités du groupe de travail à composition non limitée sur la réduction des menaces spatiales au moyen de normes, de règles et de principes de comportement responsable.

Nous sommes préoccupés par la poursuite de la mise au point et des essais d'armes et de capacités antisatellites, et notamment par les risques associés à ces armes. Nous nous félicitons que les États-Unis aient pris l'initiative de s'engager à ne pas procéder à des essais destructeurs de missiles antisatellites à ascension directe, et qu'ils aient été rejoints par d'autres États. Nous serions prêts à soutenir une norme universelle à cet égard.

La Slovaquie est pour un cyberspace libre, ouvert, stable et sûr où les droits humains, les libertés fondamentales et l'état de droit sont respectés. Nous soutenons la proposition d'un programme d'action visant à promouvoir le comportement responsable des États dans le cyberspace, ainsi que le projet de résolution proposé à la Première Commission.

Les travaux de la Commission se déroulent cette année dans un contexte très difficile. J'ose cependant espérer que la Première Commission, sous votre direction compétente, Monsieur le Président, répondra aux besoins de la communauté internationale dans l'intérêt du désarmement, de la paix et de la sécurité.

M^{me} González (Uruguay) (*parle en espagnol*) : Étant donné que c'est la première fois que mon pays prend la parole à la présente session de la Première Commission, nous tenons à vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection. Nous vous souhaitons plein succès. Vous pouvez compter sur le soutien sans réserve de ma délégation pour assurer la réussite de votre mandat.

En ce qui concerne le désarmement et la non-prolifération, l'Uruguay, en tant qu'État non doté d'armes nucléaires, reste attaché au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous soutenons le multilatéralisme en faveur d'un désarmement

universel et complet, dans le strict respect du régime international créé à cet effet. Aujourd'hui, alors que la menace d'utilisation d'armes nucléaires persiste et met en danger la paix et la sécurité internationales, nous rappelons que l'emploi et la menace d'armes nucléaires constituent un crime contre l'humanité et une violation grave du droit international, du droit humanitaire et de la Charte des Nations Unies. Les États doivent avant tout rechercher la paix par des moyens pacifiques et s'asseoir à la table des négociations. Il n'existe pas de vainqueur, ni à court ni à long terme, dans les scénarios de conflits classiques et nucléaires, et toutes les nations seront affectées par leurs conséquences négatives. Il incombe par conséquent à ceux d'entre nous qui représentent les États Membres de l'Organisation de promouvoir la paix dans le monde et d'œuvrer à cette fin, car c'est un fondement incontournable pour atteindre les objectifs assignés au système des Nations Unies.

Nous reconnaissons l'importance de la mise en œuvre des trois piliers fondamentaux du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. En ce qui concerne le troisième pilier, nous devons réfléchir au fait que l'utilisation de l'énergie nucléaire peut servir à relever des défis actuels tels que les changements climatiques et à promouvoir le développement durable. À cet égard, l'Uruguay tient à exprimer son soutien au rôle et à l'action indépendante de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Au niveau régional, nous soulignons également le travail effectué par l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

Nous déplorons l'issue de la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP et exhortons les grandes puissances à poursuivre les négociations. Comme nous l'avons mentionné précédemment, une meilleure entente est impérative dans un contexte international complexe dans lequel la plupart des pays dépendent les uns des autres en ce qui concerne la sécurité internationale. Nous soulignons que l'absence de consensus sur le document final ne signifie pas que les États parties ne doivent pas s'acquitter de leurs responsabilités ni honorer les engagements qu'ils ont pris, notamment lors des conférences d'examen de 1995, 2000 et 2010.

En revanche, l'Uruguay se félicite de l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et de la tenue de la première Conférence d'examen de

cet instrument international par les États parties qui l'ont ratifié. Il s'agit d'une étape importante en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ainsi que d'un engagement fort dans la recherche de la paix et de la sécurité internationales que nous avons évoquée plus tôt.

Nous saisissons cette occasion pour réaffirmer notre attachement au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, ou Traité de Tlatelolco, qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires dans une région densément peuplée et a été une source d'inspiration pour la création de zones similaires au niveau international. L'Uruguay se portera à nouveau coauteur d'un projet de résolution actualisé sur cette question.

Mon pays tient à souligner une fois de plus l'importance primordiale de l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous appelons par conséquent les États visés à l'annexe 2 du Traité à le ratifier sans délai afin qu'il puisse entrer pleinement en vigueur. De même, l'Uruguay exhorte tous les États de la communauté internationale à maintenir leur moratoire sur les essais nucléaires ou les essais d'autres engins explosifs de cette nature. À cet égard, nous avons rejoint le groupe des Amis du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et avons approuvé la déclaration commune faite à sa dixième réunion, qui s'est tenue récemment à New York.

Nous profitons de cette occasion pour souligner une fois de plus l'importance de prévenir la prolifération des armes classiques. Elles sont de véritables armes de destruction massive dans les zones de conflit. Le trafic et le commerce de ces armes à destination des parties belligérantes dans des situations de conflit armé contribuent directement à la souffrance et à la mort de civils. Leur détournement touche mon pays et notre région. Dans ce sens, nous réaffirmons notre attachement au Traité sur le commerce des armes, dont nous sommes convaincus qu'il constitue la pierre angulaire d'un commerce international réglementé et plus responsable des armes classiques, y compris les armes légères et de petit calibre, ainsi que leurs pièces, composants et munitions.

Ma délégation souligne l'importance de la reprise des séances de la Première Commission l'année dernière, après la pandémie et le pic de la crise mondiale. À cet égard, nous nous félicitons de la tenue de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen

de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de la réunion du groupe de travail à composition non limitée chargé de définir un ensemble d'engagements politiques devant constituer un nouveau cadre mondial qui remédierait aux lacunes existantes dans la gestion portant sur toute la durée du cycle de vie des munitions. Nous saluons l'œuvre accomplie par ce groupe de travail, ainsi que le document-cadre qu'il est en train d'élaborer. Nous espérons qu'il tiendra dûment compte des contributions apportées par ma région, sachant que les cadres mondiaux et régionaux existants sont insuffisants pour traiter la gestion du cycle de vie des munitions et qu'il n'existe pas de cadre normatif universellement accepté. Les cadres existants se concentrent généralement sur des aspects limités. Par conséquent, nous réaffirmons que le format ouvert et inclusif du groupe de travail à composition non limitée offre une excellente occasion de faire progresser un ensemble d'engagements politiques en tant que cadre universel.

Nous sommes également favorables à une approche globale qui inclut la gestion du cycle de vie des munitions classiques et qui tient compte de l'interrelation et de la rétroaction entre les perspectives. Il est essentiel de réglementer correctement les munitions des armes légères et de petit calibre. Nous rappelons que les munitions de telles armes présentent un risque minime d'explosion, mais que la probabilité qu'elles soient détournées est forte, étant donné leur faible traçabilité.

Nous soulignons la nécessité d'apporter notre aide et notre coopération aux pays qui en font la demande, en vue de réduire le fossé technologique en matière de sécurité des arsenaux, d'empêcher leur détournement et de garantir leur durabilité. Le renforcement des capacités nationales dans ce domaine a des effets sur la protection et la sécurité de tous, raison pour laquelle nous réaffirmons notre appui aux délégations qui travaillent sur des projets de résolution à ce sujet et demandons qu'elles soient soutenues. C'est pourquoi nous sommes également d'avis que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, ainsi que l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, sont des outils d'une importance internationale vitale pour progresser dans la lutte contre le trafic de ces armes.

L'Uruguay prône un cyberspace libre, équitable et sûr. Nous soulignons donc l'importance de la cybersécurité dans nos programmes nationaux et régionaux, ainsi que dans le programme de l'ONU, et appuyons les travaux du groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025), qui concourent sans aucun doute au renforcement du multilatéralisme dans ce domaine. Nous nous félicitons du premier rapport annuel d'activité élaboré par le groupe (A/77/275).

Enfin et surtout, nous insistons sur l'importance de l'égalité des genres dans le traitement des questions liées au désarmement. À cet égard, nous appuyons toute initiative visant à promouvoir cet objectif dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Un travail intensif est nécessaire pour améliorer ce domaine, car nous considérons que cette question est d'une importance transversale pour les travaux de l'Organisation, et nous nous engageons à y œuvrer. Comme l'ont rappelé les collègues qui se sont exprimés avant moi, nous devons entreprendre une plus grande sensibilisation qui se traduira par une prise en compte effective et sérieuse de la problématique hommes-femmes, incitant à l'action.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je voudrais vous féliciter sincèrement, Monsieur le Président, de votre présidence de la Première Commission. Nous sommes pleinement convaincus que votre conduite de ses travaux sera couronnée de succès. Je tiens également à adresser mes remerciements à votre prédécesseur, le Représentant permanent du Royaume frère du Maroc, l'Ambassadeur Omar Hilale, pour les efforts fructueux qu'il a déployés à la tête de la Commission à sa dernière session.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par le représentant de la République sœur d'Iraq, au nom du Groupe des États arabes, et par le représentant de la République d'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Les travaux de la Première Commission sont particulièrement importants, car il s'agit d'une instance internationale qui permet aux membres de parvenir à un consensus sur les questions liées au désarmement afin de maintenir la paix et la sécurité internationales et régionales. Les conflits, les tensions et les menaces terroristes ne cessent de croître dans le monde entier, les groupes terroristes continuant à accéder à divers types d'armes, y compris des armes de destruction massive.

Le Royaume de Bahreïn soutient le grand et important rôle joué par l'ONU à travers ses organes et institutions spécialisés sur les questions de désarmement.

Mon pays attache une importance particulière au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, pierre angulaire de nos efforts internationaux visant à promouvoir le désarmement nucléaire, à prévenir la prolifération des armes nucléaires et à renforcer la coopération pour garantir l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. Dans ce contexte, le Royaume de Bahreïn réaffirme sa position inébranlable en faveur de l'élimination des armes nucléaires, seul moyen de garantir la non-utilisation de ce type d'armes. Nous soulignons qu'il importe de renforcer la coopération avec la communauté internationale et les parties concernées pour mettre fin à la prolifération de ces armes. Nous insistons également sur le droit des États Membres à bénéficier pleinement des mesures récemment prises concernant l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques tout en mettant en œuvre des garanties de sûreté et de sécurité nucléaires.

Le Royaume de Bahreïn réaffirme l'importance de la mise en œuvre de la résolution adoptée à la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération en 1995, figurant à l'annexe du document NPT/CONF.1995/32 (Partie I), sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Cette résolution est indissociable de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie.

Je note dans ce contexte les résultats de la deuxième session de la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive, sous la présidence remarquable de l'État frère du Koweït, conformément à la décision 73/546. Nous nous réjouissons à la perspective de participer effectivement à la troisième session de la Conférence en novembre, sous la présidence de la République libanaise. À cet égard, le Royaume de Bahreïn appelle la République islamique d'Iran à coopérer pleinement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique pour faire en sorte que le Moyen-Orient, y compris le golfe Persique, soit exempt d'armes de destruction massive.

Compte tenu des progrès considérables en matière de technologies de l'information et des communications (TIC) et de transformation numérique nous, en tant qu'États Membres, devons accorder une importance particulière à la cybersécurité pour protéger

les gains obtenus par les États et les peuples. En ce sens, le Royaume de Bahreïn souligne l'importance des rapports du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les moyens de favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace dans le contexte de la sécurité internationale et le rôle joué par le groupe de travail à composition non limitée sur la sécurité du numérique et de son utilisation (2021-2025) pour parvenir à un consensus international sur les questions les plus importantes liées à la cybersécurité.

Au niveau national, nous avons mis en place un système clair de gouvernance de la cybersécurité. Au sein du Ministère de l'intérieur, nous avons mis en place la Direction générale chargée de la lutte contre la corruption et de la sécurité économique et électronique, ainsi que le Centre national de cybersécurité, pour protéger les infrastructures du Royaume dans le secteur des TIC.

Nous réaffirmons que l'espace est un patrimoine commun de l'humanité et qu'il doit être utilisé à des fins pacifiques et ne pas faire l'objet d'une course aux armements.

Pour terminer, le Royaume de Bahreïn réaffirme son plein engagement en faveur de la coordination et de la collaboration avec les organes compétents de l'ONU et les États Membres pour réaliser des progrès sur toutes les questions liées au désarmement et à la sécurité internationale.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : La délégation salvadorienne tient tout d'abord à vous adresser ses plus sincères félicitations, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête des travaux de la Première Commission durant cette session de l'Assemblée générale. Vous pouvez compter sur le soutien indéfectible de ma délégation.

Les défis et les menaces auxquels sont confrontés l'ONU et tous ses États Membres sont divers et très complexes.

Le désarmement nucléaire complet, vérifiable et irréversible demeure l'une des questions en suspens au sein de l'Organisation. Le monde reste sous la menace de plus de 13 000 armes nucléaires, dont beaucoup sont en état d'alerte, prêtes à exploser à tout moment. L'issue regrettable de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est un signe que notre régime international de désarmement et de non-prolifération est en danger.

Il s'agit peut-être du risque le plus important et le plus pressant auquel le monde a été confronté depuis la fin de la guerre froide. Pour mon pays, les graves conséquences humanitaires liées à l'utilisation des armes nucléaires constituent un argument fondamental pour leur élimination complète. Ma délégation continuera à œuvrer en faveur de cet objectif, qui, j'en suis sûr, est partagé par un grand nombre d'États représentés ici.

Cette année, nous célébrons le vingt-cinquième anniversaire de l'ouverture à la signature du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auquel El Salvador est partie. Nous nous félicitons vivement du fait que tous les pays de l'Amérique latine et des Caraïbes, région exempte d'armes nucléaires comptant plus de 640 millions d'habitants, ont ratifié le Traité. C'est un symbole de notre tradition régionale d'être à l'avant-garde des efforts internationaux de désarmement et de non-prolifération. Toutefois, 25 années représentent une longue période, et nous pensons que l'entrée en vigueur du Traité ne devrait pas être retardée davantage.

En ce qui concerne les autres armes de destruction massive, nous tenons à exprimer de nouveau notre préoccupation face aux menaces d'emploi d'armes chimiques et biologiques, qui sont interdites par le droit international et le droit international humanitaire. La menace d'emploi de telles armes par des acteurs non étatiques est particulièrement préoccupante. Pour cette raison, il est essentiel d'intensifier nos efforts communs pour la pleine mise en œuvre de la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité. Nous réaffirmons à cet égard notre attachement à la pleine application des régimes de contrôle et de non-prolifération des armes chimiques et biologiques, dont les effets sont aveugles. En ce sens, nous espérons obtenir des résultats fructueux et concrets à la neuvième conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, en vue de renforcer notre action en faveur de l'application effective de cet instrument international.

S'agissant plus précisément des armes chimiques, nous réaffirmons le soutien de notre pays aux travaux de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques afin de garantir que les substances chimiques soient utilisées uniquement à des fins pacifiques, en empêchant toute manipulation pouvant conduire à la mise au point d'armes toxiques. Nous sommes conscients que les contrôles visant à prévenir une résurgence de l'utilisation de tels agents commencent au niveau national. El Salvador se félicite par conséquent de faire partie d'un groupe de pays d'Amérique latine et

des Caraïbes qui renforceront leur législation nationale afin de se conformer à toutes les dispositions de la Convention sur les armes chimiques.

Ma délégation souhaite également attirer l'attention sur des événements importants, tels que la tenue de la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à Vienne. Cette rencontre a abouti à l'adoption de la Déclaration et du Programme d'action de Vienne, qui établissent une voie progressive pour la mise en œuvre du Traité et des mesures conjointes qui nous permettront d'avancer vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. Pour un État non doté d'armes nucléaires comme le nôtre, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contribue à la mise en œuvre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération et ne cherche en aucun cas à y porter atteinte. Au contraire, comme son nom l'indique, le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires vise l'interdiction de ces armes en raison de leurs graves incidences humanitaires et des conséquences terribles qu'entraînerait leur utilisation. Il s'agit donc d'une contribution importante au régime actuel de désarmement nucléaire, qui vise à compléter et à renforcer le Traité sur la non-prolifération dans le but de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Nous nous réjouissons tout particulièrement du fait que la deuxième Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires se tiendra l'année prochaine à New York.

Face aux menaces croissantes dans le cyberspace, nous condamnons les actions visant à déstabiliser ou à paralyser le fonctionnement des infrastructures critiques des États ou de leurs infrastructures d'information, ainsi que l'intégrité et la stabilité d'Internet. En raison de leurs graves répercussions sur des secteurs clés comme la santé, les finances publiques et la sécurité sociale, ces actions portent atteinte à la souveraineté nationale, violent le droit international et sapent la fourniture de services publics essentiels, touchant directement nos populations. L'utilisation malveillante des technologies de l'information et des communications par des acteurs non étatiques nous préoccupe vivement et, à cet égard, nous encourageons un large échange de vues sur les normes, règles et principes régissant le comportement des États dans le cyberspace, qui sont par nature en constante évolution. Les technologies émergentes ont un grand potentiel pour stimuler l'essor économique des pays en développement, mais elles génèrent également d'autres vulnérabilités, raison pour laquelle le renforcement de la résilience en matière de cybersécurité

doit être une priorité pour tous. Nous avons adopté récemment notre politique de cybersécurité, et nous tenons à souligner qu'il s'agit d'une avancée importante dans la mise en œuvre nationale du cadre normatif volontaire pour un comportement responsable des États dans le cyberspace que nous promouvons à l'ONU.

El Salvador se félicite de l'adoption par consensus du document final de la huitième Réunion biennale des États sur le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Mon pays était membre du Bureau de la Réunion et a travaillé avec ardeur, aux côtés de la délégation thaïlandaise, pour faciliter les références à une approche transversale en matière de genre dans cet important document. Nous sommes préoccupés par le fait qu'après de longues années de débats sur les systèmes d'armes létaux autonomes, il n'existe toujours pas de cadre réglementaire global pour restreindre l'utilisation de ce type de technologies d'armement, compte tenu des graves menaces que ces systèmes font peser sur la population civile. Pour progresser dans ce domaine, lors de la dernière réunion du Groupe d'experts gouvernementaux sur les technologies émergentes dans le domaine des systèmes d'armes létaux autonomes, un groupe de 11 pays, dont le mien, a présenté une proposition de protocole dans le cadre de la Convention sur certaines armes classiques, suggérant une série d'interdictions et de réglementations en la matière qui pourraient servir de base aux discussions futures, et pour que des résultats concrets puissent être obtenus dans les meilleurs délais.

Pour terminer, El Salvador réaffirme l'importance d'une participation pleine, égale, véritable et effective des femmes aux discussions et aux processus de prise de décisions dans les instances de désarmement. Une approche transversale du genre nous aidera à mieux comprendre le rôle que les femmes et les hommes jouent dans les différentes structures du désarmement et comment ils peuvent coopérer de façon constructive sur une question qui touche à la sécurité de tous. Dans le même ordre d'idées, il est essentiel que toutes les délégations continuent d'œuvrer à la pleine application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité.

La version complète de cette déclaration a été publiée à des fins officielles.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation guyanienne, je vous félicite, Monsieur le Président, ainsi que les

autres membres du Bureau, pour votre élection à la tête de la Première Commission lors de sa soixante-dix-septième session. Nous sommes convaincus que le Bureau dirigera avec compétence la Commission dans l'exercice de son mandat et nous vous assurons de notre soutien indéfectible et de notre coopération.

Ma délégation s'associe aux déclarations faites par les représentants des Bahamas et de l'Indonésie, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) et du Mouvement des pays non alignés respectivement (voir A/C.1/77/PV.2), et je voudrais faire les observations supplémentaires suivantes à titre national.

La communauté internationale est aujourd'hui confrontée à de nombreux défis et crises imbriqués. Leur nature de plus en plus complexe et interconnectée exige que nous tirions parti du pouvoir de l'action collective pour atteindre notre objectif commun de promotion de la paix et de la sécurité internationales. Ces défis sont encore exacerbés par les menaces qui pèsent depuis peu sur la sécurité nucléaire. Ma délégation maintient que les armes nucléaires n'ont pas leur place dans notre monde et que leur emploi et la menace de leur emploi sont contraires aux buts et principes de l'ONU et à l'esprit de la Charte des Nations Unies. Nous réitérons notre appel en faveur de l'élimination totale et complète de ce type d'armes et réaffirmons le plein appui de notre pays à l'universalisation et à la mise en œuvre effective du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Il s'agit du premier accord international juridiquement contraignant interdisant totalement les armes nucléaires : c'est l'un des outils les plus puissants dont nous disposons pour garantir leur élimination totale.

Le Guyana se félicite également de la tenue de la première Réunion des États parties au Traité en juin et de la dynamique qu'elle a générée en faveur de l'objectif du désarmement nucléaire. La Déclaration et le Plan d'action de Vienne adoptés lors de cette réunion ont ouvert la voie à la concrétisation et à la mise en œuvre de cet instrument et ont confirmé le fait qu'il complète le régime international de désarmement et de non-prolifération, notamment le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous exhortons par conséquent tous les États qui ne l'ont pas encore fait à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, ce qui contribuera à mettre fin à notre recul en matière de désarmement nucléaire.

En outre, nous continuons d'appeler les États visés à l'annexe 2 à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires afin de permettre son entrée en

vigueur. En tant que membres de la communauté mondiale, nous avons tous le devoir et l'obligation de veiller à favoriser les progrès vers l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. La dissuasion nucléaire n'est pas une option viable. L'élimination totale et complète des armes nucléaires est le meilleur espoir que nous ayons pour un avenir sûr. Par conséquent, le Guyana souligne la nécessité pour tous les États dotés d'armes nucléaires de s'acquitter de toute urgence de leurs obligations juridiques et de respecter les engagements pris en matière de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous exhortons ceux qui sont revenus sur leurs engagements multilatéraux à reprendre la voie du désarmement et à s'engager à nouveau en faveur de la paix, de la diplomatie et de la coopération, seuls moyens de surmonter les risques de sécurité et les conflits.

Ma délégation est tout aussi préoccupée par la prolifération continue d'armes et de munitions illégales, qui menace la paix, la sûreté, la sécurité et la stabilité dans notre région. Le commerce illicite des armes légères et de petit calibre continue d'avoir des effets dévastateurs à l'échelle mondiale sur le développement socioéconomique, les droits de l'homme et le développement humain et il faut y mettre un terme.

Nous maintenons qu'une approche globale et multisectorielle est nécessaire pour lutter contre ce fléau et nous appuyons les efforts déployés pour apporter des changements par l'éducation, la sensibilisation et le renforcement des capacités. À cet égard, nous réaffirmons notre soutien à la mise en place d'un programme permanent de formation spécialisé sur les armes légères et de petit calibre et nous nous réjouissons à la perspective de collaborer avec les États Membres pour renforcer la participation pleine et effective des femmes et des jeunes à ces initiatives, notamment dans le cadre du Traité sur le commerce des armes, du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites.

Le Guyana souscrit à l'idée que les femmes et les jeunes peuvent apporter une contribution importante aux processus de désarmement. Nous nous félicitons des initiatives récemment prises pour promouvoir la participation pleine, égale, véritable et effective des femmes aux processus de prise de décisions et de mise en œuvre et nous exhortons les États Membres à maintenir

cet élan en appuyant également le projet de résolution sur les femmes, le désarmement, la non-prolifération et la maîtrise des armements (A/C.1/77/L.18), présenté à cette session par la Trinité-et-Tobago au nom de la CARICOM.

En ce qui concerne la cybersécurité, ma délégation accorde une grande importance aux avantages liés à l'utilisation des technologies de l'information et des communications, mais reste profondément préoccupée par l'incidence accrue des cyberattaques contre les infrastructures critiques. Nous réaffirmons que le droit international est applicable à ce domaine et continuerons à soutenir tous les efforts visant à rendre opérationnelles et à renforcer les normes internationales en matière de cybersécurité.

On ne saurait trop insister sur l'ampleur et la complexité des défis en matière de sécurité mondiale. Comme vous l'avez indiqué à juste titre dans votre déclaration, Monsieur le Président (voir A/C.1/77/PV.2), l'environnement de sécurité actuel est lourd de nouveaux défis causés par la politique de la canonniers, la montée des guerres asymétriques et hybrides et l'émergence de nouvelles menaces posées par des acteurs non étatiques. Les tensions et la suspicion croissantes entre les États sont également alimentées par la concurrence entre grandes puissances et l'insécurité, et ont érodé la confiance et la bonne volonté.

Tout n'est cependant pas perdu. Tant qu'il y a de la vie, il y a de l'espoir. Nous avons encore la possibilité de changer de cap. Nous devons réévaluer notre approche du désarmement et élaborer de nouvelles stratégies pour renforcer la coopération et accroître l'efficacité des mécanismes de désarmement de l'ONU. Le Guyana est prêt à apporter sa contribution. Nous sommes disposés à collaborer avec tous les États Membres, au cours de la présente session et au-delà, afin de rétablir la confiance et de tracer une nouvelle voie vers un désarmement général et complet. À cet égard, nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu (voir A/C.1/77/PV.2), pour que tous les États intensifient leur engagement en faveur du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements par le biais d'approches constructives, inclusives et participatives. Ce n'est qu'en travaillant ensemble que nous pourrions construire efficacement l'avenir que nous voulons et promouvoir la cause de la paix et de la sécurité mondiale.

M. Vorshilov (Mongolie) (*parle en anglais*) : Ma délégation vous félicite, Monsieur le Président, pour votre élection à la présidence de la Première Commission. Nous adressons également nos félicitations aux autres membres du Bureau pour leur élection. Vous pouvez compter sur le plein appui et la coopération de ma délégation.

La Mongolie s'associe à la déclaration faite par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

Dans l'environnement géopolitique actuel difficile, les travaux de la Première Commission sont encore plus indispensables à la recherche de solutions aux problèmes de sécurité internationale. La Mongolie réaffirme son engagement sans faille en faveur du désarmement nucléaire, du maintien de la paix et de la sécurité internationales et de la mise en œuvre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, de la Convention sur les armes chimiques et de la Convention sur les armes biologiques, ainsi que du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement, et ses trois piliers doivent être mis en œuvre de manière équilibrée, transparente et globale. Il est regrettable que les États parties n'aient pas été en mesure d'adopter un document final de consensus à la dixième Conférence d'examen du Traité, malgré quatre semaines de délibérations et de discussions de fond. Le document final aurait été une contribution essentielle à la mise en œuvre complète du Traité. C'est pourquoi nous devons travailler ensemble pour renouveler et intensifier nos efforts en vue d'atteindre le grand objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires contribue à la réalisation des objectifs d'élimination totale de ce type d'armes. L'entrée en vigueur du Traité en janvier 2021 a marqué une étape importante dans les efforts internationaux visant à interdire les armes nucléaires. À cet égard, nous nous félicitons de l'adoption par consensus de la Déclaration et du Plan d'action lors de la première Réunion des États parties au Traité, qui s'est tenue en juin dernier à Vienne. Nous sommes convaincus que ces documents renforceront la mise en œuvre de l'objectif visé par le Traité, à savoir l'élimination totale des armes nucléaires.

La Conférence du désarmement a conclu sa session de cette année après avoir adopté son rapport annuel destiné à l'Assemblée générale. Toutefois, la Conférence étant la seule instance multilatérale au monde pour les négociations sur le désarmement, il faudra redoubler d'efforts pour obtenir les résultats tangibles et constructifs dont nous avons tant besoin.

Cette année, la Mongolie célèbre le trentième anniversaire de la proclamation de son statut d'État exempt d'armes nucléaires. Depuis 1998, l'Assemblée générale examine la question du statut d'État exempt d'armes nucléaires de mon pays et adopte des résolutions à ce sujet tous les deux ans. Je saisis cette occasion pour informer la Commission du fait que notre délégation déposera au cours de la présente session un projet de résolution intitulé « Sécurité internationale et statut d'État exempt d'armes nucléaires de la Mongolie » (A/C.1/77/L.19). Les zones exemptes d'armes nucléaires et le statut d'État exempt d'armes nucléaires internationalement reconnu de la Mongolie continuent de contribuer à la réalisation des objectifs de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous fondons ainsi l'espoir que, comme les années précédentes, ce projet de résolution sera adopté à l'unanimité.

Pour terminer, je voudrais réaffirmer que la Mongolie est prête à collaborer avec tous les États Membres pour atteindre nos objectifs communs. Nous espérons que la Commission fera preuve de la volonté politique nécessaire pour aborder les questions essentielles inscrites à son ordre du jour. Nous souhaitons à la Première Commission un franc succès dans ses travaux au cours de cette année.

M. Francis (Trinité-et-Tobago) (*parle en anglais*) : Étant donné que je prends la parole pour la première fois à la Commission, je voudrais tout d'abord vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, de votre élection et saluer la manière avisée dont vous menez nos travaux. La délégation trinitadienne s'engage à collaborer avec vous afin que nos travaux soient couronnés de succès.

La Trinité-et-Tobago s'associe à la déclaration faite plus tôt par mon collègue, le Représentant permanent des Bahamas, au nom de la Communauté des Caraïbes, et à celle faite par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/77/PV.2).

La Première Commission mène ses délibérations impératives au plus fort de l'un des moments les plus

périlleux de l'histoire du monde. La communauté internationale a vu avec horreur un pays proférer de manière tonitruante des menaces nucléaires, ces derniers jours, pour dissuader d'autres États d'intervenir dans une guerre d'agression en cours, à grande échelle et non provoquée contre un État souverain. Pour la Trinité-et-Tobago, une telle attitude de la part d'un État doté d'armes nucléaires est profondément injuste et décevante. La communauté internationale ne saurait tolérer un scénario dans lequel un État doté d'armes nucléaires peut menacer d'utiliser ce type d'armes en toute impunité, alors que cette menace viole clairement la Charte des Nations Unies. Le système de sécurité international ne peut tout simplement pas fonctionner de cette manière.

Il est tout à fait illogique qu'un État s'engage avec empressement dans un exercice de destruction mutuelle assurée, qui serait inéluctable en cas d'utilisation d'armes nucléaires, alors que les deux groupes de combattants et plusieurs centaines de millions de personnes se trouvant hors du théâtre de la guerre seraient anéantis ; nos écosystèmes et nos chaînes d'approvisionnement alimentaire seraient définitivement détruits ; et les survivants, si tant est qu'il y en ait, seraient confrontés à une souffrance et à une misère indicibles. À moins que ce scénario apocalyptique ne soit l'objectif lui-même, nous renouvelons notre appel à de véritables engagements de comportement responsable de la part de tous les États dotés d'armes nucléaires, et plus particulièrement à une diminution rapide des discours belliqueux sur le théâtre européen du conflit.

Nous notons également avec inquiétude l'aggravation des tensions dans la péninsule coréenne, qui a conduit à l'intensification des manœuvres d'intimidation dans cette région. La Trinité-et-Tobago invite par conséquent les uns et les autres à une désescalade immédiate de ces actes déstabilisateurs d'agression dans la région.

Notre pays se félicite d'appartenir à une région qui a créé la première zone exempte d'armes nucléaires, conformément au Traité de Tlatelolco. Nous avons maintenu un engagement de longue date en faveur du désarmement et du régime mondial de non-prolifération, une position que nous avons constamment exprimée dans plusieurs instances au cours de nos 60 années de loyale adhésion à l'Organisation.

Nous avons participé activement à la première Réunion des États parties au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui s'est tenue à Vienne au début

de l'année et dont sont issus la Déclaration et le Plan d'action de Vienne. La Trinité-et-Tobago considère cet instrument comme un pas supplémentaire et décisif pour débarrasser le monde de la menace alarmante d'un conflit nucléaire, que ce soit par calcul ou par erreur. Nous appelons par conséquent tous les États qui ne l'ont pas encore fait à signer et à ratifier le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires.

Je m'adresse aujourd'hui à la Commission avec un sentiment de désespoir immense face aux répercussions dévastatrices et meurtrières du commerce illégal d'armes et de munitions sur la vie quotidienne des populations trinitadiennes, de celles de la Communauté des Caraïbes et, de fait, de nombreuses autres personnes dans toutes les régions du monde. Le fait que les armes à feu illégales sont faciles d'accès a entraîné une augmentation du nombre de bandes criminelles hautement organisées et le développement d'une sous-culture qui encourage la violence, ce qui pose de graves problèmes de sécurité, de sûreté et socioéconomiques.

Face à ces conséquences macabres, le Gouvernement trinidadien a été contraint de détourner une partie de ses maigres ressources allouées au budget de développement national pour combattre les effets considérables du commerce illégal des armes légères et de petit calibre et de leurs munitions. C'est dans ce contexte profondément inquiétant que la Communauté des Caraïbes, à laquelle appartient la Trinité-et-Tobago, défend depuis de nombreuses années la nécessité d'une action multilatérale forte et efficace pour s'attaquer à ce problème majeur.

Nous réaffirmons par conséquent l'importance que nous accordons au Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et à l'Instrument international visant à permettre aux États de procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites, qui constituent des cadres primordiaux pour mobiliser la coopération internationale en vue de faire reculer le commerce illicite des armes légères et de petit calibre. Ce faisant, nous nous sommes félicités de l'adoption du document final de consensus de la huitième Réunion biennale des États. En outre, nous sommes très satisfaits du fait que le document final a confirmé la reconnaissance des liens qui existent entre les armes légères et les questions de genre.

Nous avons toujours affirmé que tout discours sur les armes légères et de petit calibre est incomplet s'il ne

tient pas compte de la question des munitions. Dans ce contexte, nous saluons les travaux en cours du groupe de travail à composition non limitée sur les munitions classiques et attendons avec intérêt le rapport sur ses activités qui sera présenté à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session.

La Trinité-et-Tobago demeure fermement convaincue que le Traité sur le commerce des armes peut véritablement contribuer à réduire les souffrances de nombre de nos concitoyens dans le monde, en particulier les femmes et les enfants, qui subissent quotidiennement les conséquences meurtrières et dévastatrices du commerce non réglementé des armes classiques. Nous soulignons par conséquent une nouvelle fois que cet instrument doit être mis en œuvre de bonne foi par tous les États parties, y compris par les principaux fabricants, exportateurs et importateurs d'armes classiques.

La question du lien entre les femmes et le désarmement revêt une importance particulière pour mon pays. La promotion de l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont des priorités pour la Trinité-et-Tobago. Je voudrais donc informer les États Membres que la Trinité-et-Tobago se portera à nouveau coauteure du projet de résolution biennal intitulé « Femmes, désarmement, non-prolifération et maîtrise des armements » (A/C.1/77/L.18) à la présente session de la Première Commission. Cette année, ce projet de résolution a été étoffé afin de tenir compte des événements récents survenus dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements et concernant les questions connexes. Une fois de plus, nous saluons le précieux appui de la Commission à ce document très important.

La Trinité-et-Tobago voudrait exprimer de nouveau sa gratitude pour l'assistance que continue d'apporter le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

M. Larbaoui (Algérie) (*parle en arabe*) : Tout d'abord, je tiens à vous féliciter chaleureusement, Monsieur le Président, de votre élection à la présidence de la Première Commission à la présente session. Je félicite également les autres membres du Bureau de leur élection et remercie les États Membres d'avoir confié à l'Algérie le rôle de Rapporteur de la Commission. Je vous souhaite, Monsieur le Président, ainsi qu'à tous les autres membres du Bureau, plein succès dans l'exercice de vos responsabilités tout en vous assurant du soutien

et de la coopération de la délégation algérienne pour la réussite de la session en cours.

Le désarmement nucléaire n'est pas un choix. Il s'agit d'une nécessité absolue pour la survie de l'humanité. C'est une obligation juridique et morale. En 1978, dans le document final de la première session extraordinaire consacrée au désarmement (résolution S-10/2), les États Membres ont convenu d'inscrire le désarmement nucléaire comme priorité absolue à l'ordre du jour des négociations internationales. La Cour internationale de Justice a ensuite arrêté que l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires sont contraires au droit international. La Cour a clairement indiqué qu'il existe une obligation de désarmement nucléaire. Les États non nucléaires restent aujourd'hui préoccupés par les progrès limités enregistrés dans la mise en œuvre des engagements pris en matière de désarmement. La modernisation et la mise au point constantes des armes nucléaires les inquiètent également vivement.

Convaincue que l'élimination complète des armes nucléaires est la seule garantie de protection du monde contre le danger que représentent ces armes, l'Algérie appelle les États dotés d'armes nucléaires, qui ont la responsabilité première du désarmement nucléaire, à honorer les engagements pris dans le cadre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et de s'acquitter pleinement et effectivement de leurs obligations juridiques en vertu de l'article VI de cet instrument. Par ailleurs, nous demandons aux États dotés d'armes nucléaires de traduire leurs obligations en matière de désarmement nucléaire en une réalité tangible et en des résultats concrets qui répondent aux aspirations des États non nucléaires. À cet égard, mon pays, l'Algérie, déplore profondément l'absence d'adoption d'un document final à la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP. Cet échec envoie un message négatif à la communauté internationale dans un contexte international très délicat.

L'Algérie salue l'entrée en vigueur du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui constitue une contribution fondamentale et positive à la réalisation des objectifs du désarmement nucléaire. Mon pays se félicite également de la tenue en juin de la première Réunion des États parties au Traité et de l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action de Vienne. Il s'agit là de mesures ambitieuses pour la mise en œuvre de cet instrument. Il ne fait aucun doute à nos yeux que le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représente une étape importante franchie par la communauté

internationale pour délégitimer ce type d'armes et les éliminer complètement.

L'Algérie reste convaincue de la nécessité vitale de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires en tant qu'élément important du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Nous appelons les huit derniers pays visés à l'annexe 2 à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder afin qu'il entre en vigueur.

La création de zones exemptes d'armes nucléaires n'est pas simplement une mesure de confiance ; il s'agit également d'une étape concrète vers l'élimination complète des armes nucléaires. La création d'une telle zone en Afrique a montré la ferme volonté de ce continent d'atteindre cet objectif. Elle reflète également sa volonté collective d'être un exemple à suivre. L'Algérie a été l'un des premiers pays africains à ratifier le Traité de Pelindaba et à appuyer sa mise en œuvre à grande échelle. J'invite les autres États à signer et à ratifier cet instrument, ainsi que ses trois protocoles.

Mon pays souligne également une nouvelle fois l'importance vitale de la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il s'agit d'un appel légitime et d'une priorité absolue pour réaliser une paix durable aux niveaux régional et international. Nous nous félicitons de la tenue de la deuxième Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive et de son issue positive et réaliste. Nous appelons toutes les parties invitées à participer de manière constructive à la troisième session de la Conférence en novembre afin de négocier un traité juridiquement contraignant conformément à la résolution de 1995 contenue dans le document NPT/CONF.1995/32 (Partie I).

Le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre demeure une menace contre la paix, la sécurité et la stabilité de nombreuses régions du monde, notamment en Afrique. Dans ce contexte, l'Algérie salue l'adoption du document final de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous nous félicitons également de la mise en place d'un programme de bourses à cette fin.

Compte tenu de la grande importance que la politique étrangère algérienne accorde à la région méditerranéenne, et des principes de coopération, de

bon voisinage, de respect mutuel et d'intérêt commun chers à mon pays, l'Algérie aura l'honneur de présenter, comme les années précédentes, le projet de résolution annuel intitulé « Renforcement de la sécurité et de la coopération dans la région de la Méditerranée » (A/C.1/77/L.24), tant à la Première Commission qu'à l'Assemblée générale à sa soixante-dix-septième session. La délégation algérienne appelle tous les États Membres à soutenir ce projet de résolution en s'en portant coauteurs.

L'Algérie se félicite par ailleurs de la session de fond de la Commission du désarmement, qui s'est tenue en avril. Nous réaffirmons notre plein soutien à la Commission, organe délibérant qui traite de diverses questions de désarmement. Nous appelons à mobiliser la volonté politique nécessaire afin de parvenir à des recommandations sur ces questions.

La Conférence du désarmement qui, depuis plus de deux décennies, n'a pas été en mesure de remplir le mandat de négociation qui lui a été confié, a elle aussi plus que jamais besoin de cette volonté politique renforcée.

Pour terminer, la délégation de mon pays s'associe aux déclarations qui ont été faites au nom du Mouvement des pays non alignés, du Groupe des États d'Afrique et du Groupe des États arabes (voir A/C.1/77/PV.2).

M. Molnár (Hongrie) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de me joindre aux orateurs précédents pour vous féliciter, Monsieur le Président, de votre élection, et vous assurer du plein soutien de ma délégation.

La Hongrie s'associe à la déclaration faite par l'Observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/77/PV.2). Je ne formulerai donc que quelques remarques complémentaires à titre national.

L'environnement de sécurité actuel est particulièrement difficile et complexe en raison de la guerre en cours en Ukraine qui, au regard du nucléaire, augmente également le risque d'une escalade et d'une erreur d'appréciation. Dans ce contexte, l'objectif de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération est plus essentiel que jamais. Nous avons donc l'obligation morale de mettre tout en œuvre pour l'atteindre.

Même dans ces circonstances difficiles, nous espérons vivement que la dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) serait en mesure d'adopter un document final complet. En

dépit des discussions de fond qui ont été menées sur des questions très complexes, nous n'avons malheureusement pas été en mesure de parvenir à un consensus. Néanmoins, nous restons convaincus que le TNP demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération nucléaire, le fondement essentiel de la poursuite du désarmement nucléaire, conformément à son article VI, et un élément important de la mise au point des applications nucléaires à des fins pacifiques, conformément à son article IV. Il nous incombe dès lors de faire de notre mieux pour garantir le succès de son prochain cycle d'examen, qui commence l'année prochaine, et pour préserver et renforcer la pertinence et l'intégrité du TNP. Pour ce faire, nous devons nous concentrer sur les questions qui nous unissent et non sur celles qui nous divisent, dans les trois piliers du Traité, tous aussi importants les uns que les autres et qui se renforcent mutuellement.

Sur la question du désarmement nucléaire, la Hongrie partage l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires. Face au risque croissant d'un recours aux armes nucléaires, nous devons redoubler d'efforts pour renforcer les normes y afférentes et rejeter les politiques qui menacent de les utiliser. Cependant, il n'existe pas de voie rapide en matière de désarmement nucléaire. Seule une approche progressive, constituée d'avancées graduelles et concrètes, peut produire des résultats tangibles. Nous devons nous concentrer sur les étapes où un terrain d'entente existe déjà et où un consensus associant les États dotés d'armes nucléaires est envisageable. Parmi ces étapes indispensables, je citerai l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, l'interdiction de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires et autres dispositifs explosifs nucléaires et l'élaboration de mécanismes de vérification efficaces. La réduction du risque nucléaire stratégique, la transparence et le renforcement de la confiance sont également des domaines où des progrès tangibles peuvent être réalisés.

En ce qui concerne la non-prolifération nucléaire, la Hongrie est d'avis que nous ne pourrions en garantir la crédibilité que si nous nous penchons en temps utile et de manière efficace sur les risques émergents de prolifération nucléaire. Selon nous, les régimes multilatéraux de contrôle des exportations jouent également un rôle essentiel à cet égard. La Hongrie est préoccupée par l'incertitude qui entoure le sort du Plan d'action global commun, établi pour garantir la nature exclusivement pacifique du programme nucléaire iranien, et par l'absence de progrès dans la

dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la péninsule coréenne.

Heureusement, il y a aussi certains signes positifs. Le succès de la huitième Réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue l'une des importantes réalisations de cette année. Nous sommes ravis que, contre toute attente, les États aient réussi à se mettre d'accord sur un document final de consensus. Le rôle joué dans ce cadre par les deux Vice-Présidents, à savoir la Hongrie et le Guatemala, pour forger le consensus final en l'absence du Président, concorde entièrement avec la position de mon pays, qui estime que la mise en œuvre du Programme d'action est essentielle pour mettre fin au commerce illicite et au détournement de ces armes légères et de petit calibre, lesquelles fauchent plus de vies humaines que toute autre arme.

Nous sommes également satisfaits qu'après trois ans de silence, la Commission du désarmement ait pu reprendre ses travaux cette année, sous la présidence éclairée de l'Afrique du Sud. Pour nous, il s'agit d'un développement positif substantiel, car mon pays croit fermement que la Commission peut apporter une contribution importante aux travaux de l'ONU en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous nous félicitons aussi que, cette année, la Hongrie ait pu participer efficacement à ces travaux en présidant le groupe de travail sur les questions spatiales. Nous ne doutons pas que l'année prochaine, lorsque nous terminerons le travail de ce cycle, nous pourrions trouver le terrain d'entente nécessaire à l'adoption de recommandations par consensus.

En sa qualité de Présidente, depuis 2017, du groupe de travail informel sur la cybersécurité de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, la Hongrie accorde une importance particulière à la cybersécurité. Nous sommes dès lors favorables à l'idée d'élaborer un programme d'action pour favoriser le comportement responsable des États dans le cyberspace.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui est toujours en cours, devrait attirer notre attention sur les dangers de l'utilisation abusive de la biologie à des fins hostiles et sur l'importance de la Convention sur les armes biologiques, pilier fondamental des efforts de la communauté internationale contre la prolifération des armes de destruction massive, ouverte à la signature il y a 50 ans. Nous appelons les

États parties à contribuer au succès de la neuvième Conférence d'examen de la Convention, qui se tiendra à la fin de cette année anniversaire. Pour sa part, la Hongrie déposera le projet annuel de résolution de l'Assemblée générale sur la Convention. Nous espérons que, cette année encore, le projet de résolution sera adopté par consensus, comme il l'a été chaque année jusqu'à présent.

M. Utebaev (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, qu'il me soit permis de vous féliciter, Monsieur le Président, de votre accession à la tête de la Première Commission. Vous aurez le plein soutien de ma délégation pendant votre présidence.

Ces dernières années, les membres de la communauté internationale ont réalisé des progrès considérables pour jeter les bases d'un monde plus sûr grâce à une série d'accords multilatéraux et bilatéraux de maîtrise des armements et de désarmement. Parmi les plus importants figuraient le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), le Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Chacun de ces accords, individuellement et collectivement, a renforcé la stabilité stratégique en réduisant les incitations à la course aux armements et en garantissant une prévisibilité accrue de l'environnement stratégique. Il est plus important que jamais de saluer et de renforcer les initiatives de désarmement et de non-prolifération nucléaires qui demeurent efficaces, notamment les zones exemptes d'armes nucléaires et le TNP. À cet égard, la Première Commission doit s'acquitter de plusieurs tâches essentielles pour garantir la paix et la stabilité dans le monde entier.

L'engagement en faveur d'une politique de désarmement et de la prévention de la prolifération des armes de destruction massive est un des principes fondamentaux de la politique étrangère de mon pays. Ardente partisane de l'idée d'un monde exempt d'armes nucléaires, la République kirghize est une des initiatrices du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale. Mon pays s'est vu confier la fonction de dépositaire du Traité lui-même et de son protocole. En tant que dépositaire du Protocole, le Kirghizistan se félicite de la signature en 2014, par les États dotés d'armes nucléaires, du Protocole sur les assurances négatives de sécurité se rapportant au Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale.

Cette année, nous déposerons le traditionnel projet de résolution intitulé « Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale », qui est présenté tous les deux ans avec des mises à jour techniques. Auparavant, le projet a été adopté par consensus. Nous appelons donc tous les États Membres à soutenir ce projet de résolution et ses mises à jour techniques. Leur précieux soutien témoignera de l'importance des intentions et aspirations sincères des États d'Asie centrale s'agissant de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires.

En sa qualité de dépositaire et de Présidente du Traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Asie centrale, la République kirghize entend élargir la coopération entre les zones exemptes d'armes nucléaires. Nous sommes heureux de constater également une interaction croissante entre les États de la zone exempte d'armes nucléaires d'Asie centrale, l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes (OPANAL) et la Commission africaine de l'énergie nucléaire (AFCONE). Je tiens à souligner que la présidence kirghize mettra tout en œuvre pour signer les protocoles d'accord avec l'OPANAL et l'AFCONE.

Nous considérons que la consolidation du régime international de non-prolifération nucléaire et de son socle, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, est notre but le plus important. Le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires est un des instruments internationaux les plus fondamentaux et les plus efficaces dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération nucléaires. Nous soulignons nous aussi l'importance et l'urgence d'empêcher toute course aux armements dans l'espace et de promouvoir son utilisation à des fins exclusivement pacifiques.

Nous réaffirmons le rôle central de l'Organisation des Nations Unies dans le domaine du désarmement. Nous reconnaissons également les contributions importantes que peut apporter la société civile, le milieu universitaire, les parlementaires et les médias. Nous avons également pris acte avec satisfaction de l'attention croissante accordée aux conséquences humanitaires des armes nucléaires. Ma délégation accorde une grande importance à la question de l'atténuation des conséquences environnementale de l'extraction de l'uranium et des activités connexes liées au cycle du combustible nucléaire dans la production d'armes nucléaires. À cet égard, le Kirghizistan, au nom des États d'Asie centrale, a déposé le document de travail

sur les conséquences environnementales de l'extraction de l'uranium en tant que document de la Conférence des États parties chargées d'examiner le TNP en 2020. Mon pays s'est également associé à la déclaration faite par la délégation costaricienne sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires lors de la Conférence d'examen susmentionnée.

La communauté internationale est particulièrement attentive aux dangers que représentent les armes de destruction massive et à la nécessité de mieux les faire connaître au sein des populations, notamment les jeunes. L'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération est un outil important pour atteindre cet objectif et peut fournir les connaissances et l'esprit critique indispensables à la prise de mesures de désarmement et de non-prolifération concrètes.

Attaché à la paix, à la non-violence, au désarmement nucléaire et à la prévention de la prolifération des armes de destruction massive, et en vue de prendre des mesures pratiques pour appliquer les 34 recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général (A/57/124), le Kirghizistan propose que le 5 mars soit déclaré Journée internationale de sensibilisation au désarmement et à la non-prolifération par la Première Commission à sa soixante-dix-septième session. Le projet de résolution formel (A/C.1/77/L.14) a été déposé par le Kirghizistan sur le portail e-deleGATE. Nous invitons la communauté internationale à soutenir cette initiative, qui contribuera au renforcement de la paix et de la sécurité internationales et augmentera les chances que les générations futures vivent dans un monde exempt d'armes nucléaires. L'initiative proposée aura également une portée symbolique particulière puisque nous célébrons cette année le vingt-deuxième anniversaire de l'adoption de la résolution 55/33, qui fournit un aperçu très complet du sujet. Nous tenons également à remercier la délégation mexicaine de son leadership et de son précieux travail dans le cadre du projet de résolution intitulé « Étude de l'Organisation des Nations Unies sur l'éducation en matière de désarmement et de non-prolifération ». Nous appuyons pleinement son texte.

En guise de conclusion, nous nous réjouissons à la perspective d'une discussion fructueuse, à la présente session de la Première Commission, sur le renforcement de la sécurité mondiale, la promotion d'une coopération accrue et la pérennisation de la paix et de la prospérité dans le monde entier.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole aux délégations qui ont demandé à exercer leur droit de réponse. Je rappelle aux orateurs et oratrices que les déclarations faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Balouji (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint de prendre la parole pour réfuter les allégations faites contre mon pays par le représentant du régime d'apartheid israélien.

Le fait de répandre des accusations fabriquées de toutes pièces contre des pays de la région, en particulier la République islamique d'Iran, est depuis longtemps une pratique courante d'Israël, dont le but exclusif est de dissimuler les graves crimes dont il se rend coupable au regard du droit international, à savoir le génocide, les crimes de guerre, les crimes contre l'humanité et le crime d'agression. Il est cependant évident qu'aucune campagne de désinformation ni aucune crise concoctée de toutes pièces ne peut dissimuler la nature criminelle du régime israélien, sans parler de ses politiques expansionnistes et bellicistes au cours des 70 dernières années.

En violation flagrante du droit international et au mépris total de toutes les résolutions de l'ONU portant sur la question, Israël poursuit ses actes de malveillance par des actions illégales et illégitimes dans les territoires occupés, ainsi que par l'assassinat de chercheurs, par le sabotage et par la conduite d'attaques cybernétiques et cinétiques contre d'autres pays. Ce pays viole les droits fondamentaux et la dignité du peuple palestinien et des autres Arabes vivant sous son occupation. En fait, ce régime a écrit et continue d'écrire un chapitre sombre de l'histoire de l'humanité, à travers, entre autres, ses attaques incessantes contre le peuple innocent de Palestine et la répression de toute personne aspirant à la liberté. Rien que l'année dernière, près de 100 jeunes Palestiniens ont été massacrés et 200 enfants ont été incarcérés par le régime. Shireen Abu Akleh et Nidal Aghbariya ne sont que les derniers journalistes en date à avoir été assassinés par les forces armées du régime.

Pire encore, dans les circonstances difficiles actuelles et alors que la communauté internationale s'efforce d'atténuer les graves effets et conséquences de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le régime israélien continue de profiter de cette période pour accélérer ses activités de peuplement illégales

et ses projets d'annexion et pour consolider son occupation militaire. Cette brutalité se poursuivra tant que la communauté internationale ne contraindra pas ce régime d'apartheid à rendre des comptes et qu'elle ne poursuivra pas tous les criminels impliqués. Le discours du régime sur les droits de l'homme n'a aucune valeur morale et ne fait qu'exposer son hypocrisie.

S'agissant de la prolifération des armes de destruction massive, il est indéniable que le régime israélien est le seul coupable au Moyen-Orient, et il continue de défier tous les régimes internationaux régissant les armes de destruction massive en refusant d'adhérer au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, à la Convention sur les armes chimiques et à la Convention sur les armes biologiques. En outre, il continue d'entraver sérieusement la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires, qu'a proposée l'Iran en 1974. Rien ne peut justifier de s'opposer à la création d'une telle zone au Moyen-Orient ou d'adopter une position hostile à cet égard. En effet, les armes nucléaires détenues par le régime israélien constituent la menace la plus grave pour la sécurité de tous les États du Moyen-Orient et pour le régime de non-prolifération. Néanmoins, Israël essaie de présenter le programme nucléaire exclusivement pacifique de l'Iran, qui est soumis à la plus stricte vérification de l'Agence internationale de l'énergie atomique, comme une menace pour la stabilité régionale. Ce n'est rien d'autre qu'une manœuvre trompeuse visant à détourner l'attention du danger réel qu'Israël fait peser sur la paix et la sécurité régionales, notamment par ses arsenaux d'armes nucléaires et par ses installations et activités nucléaires clandestines non soumises aux garanties.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : La Fédération de Russie rejette les insinuations qui ont été faites par un certain nombre de délégations à l'encontre de notre pays. Ces allégations sont dénuées de tout fondement. Je tiens à préciser que les accusations portées par les pays occidentaux contre la Russie au sujet de la menace des armes nucléaires ne sont rien d'autre qu'un élément de la campagne de propagande orchestrée contre notre pays. En dehors de ce monde créé de toutes pièces par l'Occident, la réalité est bien différente. La politique de dissuasion nucléaire de la Russie est on ne peut plus claire. Elle ne laisse aucune place à l'interprétation et est de nature purement défensive. La rhétorique officielle de la Russie sur cette question s'inscrit dans les limites de cette politique et est pleinement conforme aux engagements internationaux de notre pays.

La situation internationale en matière de sécurité s'est fortement détériorée et a atteint un niveau dangereux. Par la faute de l'Occident, une crise très grave a éclaté dans l'espace européen, impliquant des puissances nucléaires. Dans ce contexte, les responsables russes ont été contraints d'aborder à plusieurs reprises la question de l'exacerbation des risques nucléaires. Ces déclarations ont évidemment été faites en pensant aux États-Unis d'Amérique et à l'OTAN. Leur politique expansionniste hostile, impliquant notamment la création d'une tête de pont antirusse en Ukraine, a mis en péril les intérêts fondamentaux de la Russie en matière de sécurité et nous a obligés à réagir de manière décisive. En retour, l'Occident a essayé de jouer les équilibristes au bord du gouffre que serait un affrontement militaire, ce qui signifierait un conflit armé direct entre les puissances nucléaires.

Les États-Unis et leurs alliés semblent avoir cru en leur capacité à contrôler l'escalade et à exercer une forte pression sur la Russie en toutes circonstances, sans préjudice. Il s'agit d'une dangereuse illusion, qui peut conduire de manière incontrôlable vers l'abîme et avoir des conséquences désastreuses. Telle est l'essence de nos signaux et de nos avertissements à l'Occident. Ce ne sont pas des menaces, mais une simple logique de dissuasion. Néanmoins, nos signaux sont perfidement déformés en Occident à des fins de propagande. Dans le but d'attiser l'hystérie antirusse, la décision du Président de la Russie de placer temporairement les forces de dissuasion russe en état d'alerte a été présentée de façon déformée. Or, en réalité, il ne s'agissait que d'augmenter le nombre de tours de garde dans les postes de commandement. Cette mesure a permis de renforcer la vigilance dans le contexte des déclarations et des actions antagonistes des puissances nucléaires occidentales. Aucune mesure n'a été prise pour renforcer le regroupement des forces ou les moyens de dissuasion nucléaire. Cela a d'ailleurs été reconnu par le personnel militaire occidental.

Dans le même temps, certains signes indiquent une intensification des activités des forces nucléaires des pays occidentaux. En outre, l'Occident s'est distingué par sa rhétorique irresponsable. Il y a une semaine à peine, des représentants des États-Unis ont menacé, par l'entremise des médias, de lancer une frappe de décapitation contre la capitale russe. Cette menace a été formulée non pas par des responsables politiques, mais par des militaires. Washington estime peut-être qu'une telle rhétorique est responsable et acceptable, mais la

majorité des pays présents dans cette salle ne seraient pas de cet avis.

Pour réduire au minimum les risques nucléaires, les membres permanents du Conseil de sécurité doivent, par leurs actions, maintenir leur engagement envers le postulat de l'inadmissibilité d'une guerre nucléaire, qui a été réaffirmé dans la déclaration commune du 3 janvier. Avec l'aggravation de la crise ukrainienne, provoquée par le régime de Kiev et ses soutiens occidentaux, le contenu de cette déclaration n'a fait que prendre une dimension supplémentaire. Conformément à la logique exposée dans ce document, il faut éviter toute confrontation militaire entre les puissances nucléaires, car elle comporte un risque de catastrophe mondiale. C'est ce que nous demandons.

Cependant, des voix s'élèvent pour dire le contraire. En particulier, il y a quelque temps, des déclarations totalement inappropriées et absolument inacceptables ont été faites par le régime de Kiev sur la nécessité de frappes nucléaires préventives des pays membres de l'OTAN contre la Russie. Il est impératif de prendre en compte la réaction des patrons occidentaux du régime de Kiev à ces déclarations et d'y donner suite de toute urgence. Il est important de comprendre si, dans ce cas également, Kiev a agi à leur connaissance et avec leur consentement.

M. Al Ashkar (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : J'ai demandé la parole pour répondre aux mensonges contenus dans la déclaration du représentant d'Israël concernant mon pays.

Il est ironique d'entendre le représentant d'Israël parler des préoccupations de son pays pour la paix et la sécurité au Moyen-Orient et le régime de non-prolifération, alors que tout le monde sait pertinemment qu'il n'est partie à aucune des conventions relatives aux armes de destruction massive. Tout le monde sait également que son pays possède des centaines d'ogives nucléaires qui ne sont soumises à aucun contrôle international. Il possède en outre un vaste arsenal d'armes chimiques et biologiques.

Israël, dont le représentant parle de respect du droit international et des conventions de désarmement et de non-prolifération, et nous fait la leçon sur la coopération internationale et le respect des engagements internationaux, continue à ce jour à défier la volonté de la communauté internationale en faisant fi des dizaines de résolutions de l'ONU. Israël refuse d'appliquer les

résolutions qui, depuis des décennies, exigent son retrait des territoires arabes occupés.

Israël pratique le terrorisme d'État organisé en lançant des attaques militaires aériennes contre des installations civiles en République arabe syrienne, dont des aéroports et des ports maritimes, causant la mort de civils innocents et de graves dommages aux infrastructures, au mépris du droit international et de la Charte des Nations Unies.

Il n'est pas surprenant que le représentant d'Israël ait parlé du respect du droit international malgré les violations de ce droit par son pays. Nous rappelons qu'Israël, par l'entremise de ses groupes terroristes Haganah, Stern et Irgun, a appliqué une politique de la terre brûlée et a expulsé le peuple palestinien de sa terre en commettant des massacres et des atrocités. Israël a en outre assassiné le comte Folke Bernadotte, le médiateur des Nations Unies en Palestine.

Il y a un dicton qui dit que celui qui ment vole et celui qui vole ment. C'est le cas d'Israël, qui ment et fabrique des histoires pour voler des territoires, des richesses et des ressources. Ce que nous avons entendu de la part du représentant de cette occupation odieuse s'inscrit tout naturellement dans ce contexte de fabrications et de mensonges, puisque le mensonge est un pilier fondamental de cette occupation.

Les représentants de l'occupation croient qu'ils peuvent tromper le monde avec des fabrications et des mensonges, mais ils ne pourront jamais cacher le visage hideux de la pire occupation que l'humanité ait connue. Le représentant d'un État qui a un tel bilan d'atrocités et de violations devrait avoir honte de parler du respect du droit international, des droits humains et des accords de désarmement et de non-prolifération.

Pour terminer, je peux assurer la Première Commission que la Syrie ne restera pas silencieuse face aux actes d'agression israéliens. Israël sera tenue de rendre des comptes pour ses actes illégaux, par tous les moyens prévus par le droit international et la Charte des Nations Unies.

M. Zlenko (Ukraine) (*parle en anglais*) : L'Ukraine souhaite exercer son droit de réponse en réaction à la déclaration qui a été faite par le représentant de la Russie. Malheureusement, la délégation russe continue de répandre ses mensonges dans cette salle, et je voudrais donc formuler de très brèves observations.

Tout d'abord, il n'y a qu'un seul pays responsable de la guerre contre l'Ukraine. La guerre a été déclenchée par la Russie seule, comme je l'ai déjà dit à de nombreuses reprises, en violation du droit international, notamment de la Charte des Nations Unies, des normes et principes du droit international et de plusieurs accords et traités internationaux importants. Cependant, je voudrais me concentrer sur les points que la délégation russe a soulevés au sujet des frappes contre la Russie.

Le Président de l'Ukraine a donné une interview dans laquelle il a parlé de la période précédant le 24 février, qui est la date du début de la guerre. Bien sûr, à cette époque, le Président de l'Ukraine pensait qu'il était important et nécessaire d'imposer des mesures préventives afin d'empêcher la Russie de déclencher une guerre. Ces mesures étaient de caractère purement préventif, et il ne s'agissait que de sanctions. Il a parlé de sanctions et de rien d'autre. La délégation russe continue de propager ses mensonges, et le porte-parole du Président ukrainien a déjà fait une déclaration devant les médias dans laquelle il a apporté des précisions à ce sujet. Les médias ont mal interprété les propos du Président de l'Ukraine.

M. Vorontsov (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous nous voyons contraints de prendre la parole une deuxième fois pour exercer notre droit de réponse afin de réagir à la propagande que la délégation ukrainienne tente de promouvoir à coups de clichés, sans répondre à notre déclaration sur le fond.

Pire encore, la délégation ukrainienne est manifestement incapable d'assumer les propos tenus par le Président ukrainien hier. Au lieu de cela, le représentant de l'Ukraine diffuse la propagande et les insinuations que le service de presse du Président Zelenskyy a essayé de répandre hier. Or, elles n'ont rien à voir avec la réalité. Il s'agit une fois de plus d'une tentative de se tirer de la situation en blanchissant les propos directs du Président Zelenskyy, qui s'est engagé à plusieurs reprises dans une rhétorique liée à la mise au point ou à l'emploi d'armes nucléaires dans ses discours ou interviews. J'invite tous les représentants à se rendre sur le site Web où cette interview est publiquement disponible en ukrainien et à écouter les propos du Président Zelenskyy, directement de la source. On entend bien qu'il ne parlait pas de sanctions préventives avant le 24 février ; c'est un mythe inventé par le service de presse du Président. Il parlait clairement de la nécessité pour les pays de l'OTAN de lancer des frappes nucléaires préventives contre la Russie et non d'autre

chose. J'invite tout le monde à regarder cette interview en ukrainien et tout sera clair.

Dans ces circonstances, nous allons certainement suivre de près et prendre en compte les déclarations du Président Zelenskyy lorsque nous prendrons les mesures nécessaires pour assurer la dissuasion nucléaire et la sécurité de la Fédération de Russie, conformément à la doctrine militaire et à la politique de dissuasion nucléaire de la Fédération de Russie.

M^{me} McKernan (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'excuse de prendre la parole, mais je me dois de répondre aux remarques qui ont été faites par le représentant russe.

Soyons clairs : le Président Poutine et ses menaces nucléaires contre l'Europe, qui ont été proférées dans cette salle, sont irresponsables et dangereux. Les conséquences de l'emploi d'armes nucléaires seraient désastreuses pour la Russie et le monde, et feraient de la Russie un paria sur la scène mondiale. Il ne s'agit pas d'une nouvelle rhétorique de la part de la Russie ou de M. Poutine et de ses représentants présents dans cette salle. Ils ont déjà proféré ces menaces au cours du conflit, et nous accuser, nous ou d'autres, de nous engager dans une rhétorique nucléaire dangereuse est tout simplement scandaleux. Rien n'est plus éloigné de la vérité. Il ne s'agit que d'un autre exemple de l'utilisation par la Russie de la désinformation et des mensonges dans le cadre de son invasion de l'Ukraine. Comme le Président Biden l'a clairement indiqué, tout emploi d'armes nucléaires, à quelque échelle que ce soit, serait catastrophique pour le monde et entraînerait de graves conséquences.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la dernière oratrice.

Qu'il me soit permis de prononcer quelques mots à titre personnel. Nous avons eu des discussions sérieuses tout au long de cette semaine et je crois que nous avons toutes et tous droit à un peu de répit. Profitons du week-end pour nous ressourcer.

Je voudrais conclure en faisant une dernière réflexion aux membres, à savoir que nous sommes tous des habitants d'une petite planète qui tourne autour d'une de plus petites étoiles de l'univers. Est-ce que certains parmi nous ont déjà compris cette réalité ? Cela montre à quel point nous sommes petits. Nous avons le devoir de préserver cette maison, notre foyer, la seule planète que nous ayons. Et nous devons le faire dans la paix. J'ai lu dernièrement un discours très pertinent du

Président Kennedy à cet égard. J'invite les membres à y réfléchir ce week-end. Il a dit :

« Examinons notre attitude envers la paix elle-même. Nous sommes trop nombreux à penser qu'elle est impossible. Trop nombreux sont ceux qui pensent qu'elle est irréalisable. Or, c'est une croyance défaitiste et dangereuse. Une croyance qui nous amène à la conclusion que la guerre est inévitable – que l'humanité est condamnée –, que nous sommes dominés par des forces que nous ne pouvons pas contrôler.

Nous ne devons pas accepter cette vision des choses. Nos problèmes sont causés par l'homme – et par conséquent, ils peuvent être résolus par l'homme. Et l'homme peut être aussi grand qu'il le souhaite. Aucun problème de la destinée humaine ne dépasse l'être humain. La raison et l'esprit de l'homme ont souvent résolu des problèmes en apparence insolubles – et nous sommes convaincus qu'ils peuvent encore le faire.

Je ne parle pas du concept absolu et infini de paix et de bonne volonté, dont fantasment certains et dont rêvent les fanatiques. Je ne nie pas la valeur des espoirs et des rêves, mais en

en faisant notre seul objectif immédiat, nous ouvrons surtout la voie au découragement et au scepticisme.

Concentrons-nous plutôt sur une paix plus pratique, plus réaliste – une paix fondée non pas sur une révolution soudaine de la nature humaine, mais sur une évolution progressive des institutions humaines, sur une série d'actions concrètes et d'accords efficaces, qui sont dans l'intérêt de toutes les personnes concernées. [...] La paix ne doit pas être irréalisable, et la guerre ne doit pas être inévitable. En définissant plus clairement notre objectif, en le rendant plus réalisable et moins distant, nous pouvons aider tous les peuples du monde à le voir, à s'en inspirer, et à le poursuivre résolument. »

Ce week-end, je demande aux membres de réfléchir à ces rêves et à ces pensées. Revenons avec des pensées revitalisées, afin d'apporter notre contribution à la paix dans le monde – le plus largement possible. Je remercie les membres de la Commission et leur souhaite à toutes et à tous un excellent week-end.

La séance est levée à 13 h 10.